



REPUBLIQUE DU BENIN

----0----

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

----0----

UNIVERSITE D'ABOMEY- CALAVI

----0----

ECOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION
ET DE MAGISTRATURE (E. N. A. M)

----0----

**MEMOIRE DE FIN DE FORMATION AU CYCLE II POUR
L'OBTENTION DU DIPLOME
D'ADMINISTRATEUR DES SERVICES PUBLICS**

OPTION :
Management

FILIERE :
Management des
Services Publics

ANNEE ACADEMIQUE : 2009 – 2010

**CONTRIBUTION A L'AMELIORATION DU SUIVI
DES ETABLISSEMENTS PRIVÉS
D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GENERAL.
CAS DES DEPARTEMENTS DE L'ATACORA ET DE LA
DONGA**

Maître de stage
M. Dakou FARA

**Chef Service des
Etablissements Privés.**

Directeur de mémoire
M. Martin DAVOH

Enseignant à l'ENAM

Avril 2011

IDENTIFICATION DU JURY

PRESIDENT : Ismaël TADDE

MEMBRES : Etienne DOUKAN

Adrien HOUNSA

**L'ECOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION
N'ENTEND DONNER AUCUNE APPROBATION NI
IMPROBATION AUX OPINIONS EMISES DANS CE
MEMOIRE. CES OPINIONS DOIVENT ETRE
CONSIDEREES COMME PROPRES A LEUR AUTEUR**

DEDICACE

À

✚ *mon épouse Marguérite OHOUKO YABI, pour les soins les sacrifices consentis,*

✚ *mes enfants Makanjuola, Oladélé et Olayèmi, pour vous exhorter à la persévérance,*

✚ *ma maman Bernadette YABI, pour l'amour maternel manifesté,*

✚ *mes oncles, cousins et neveux, pour vos conseils et prières.*

REMERCIEMENTS

Ce travail est le fruit d'un ensemble de complicités intellectuelles, d'amitiés solides, de fraternités franches et de soutiens matériels. Sans ces divers appuis, ce travail ne connaîtrait pas le jour.

Nous aimerions donc profiter de l'occasion qui nous est donnée ici pour remercier tous ceux et toutes celles qui, de près ou de loin, ont contribué, à leur manière, à la réalisation du travail.

Tout d'abord, à notre Dieu qui produit en nous le vouloir et le faire et qui met à notre disposition tous ceux qui ont contribué à la réalisation de ce travail, nous rendons hommage.

A notre Directeur de mémoire, Monsieur Martin DAVOH, qui malgré ses multiples occupations a accepté dirigé ce travail, notre profonde gratitude.

A Monsieur FARA Dakou, notre maître de stage qui n'a ménagé aucun effort pour mettre à notre disposition toutes les informations dont nous avons besoin, nous témoignons notre reconnaissance.

Nos remerciements à nos professeurs pour les connaissances qu'ils nous ont transmises.

A Papa Léopold DOKO et à tous les autres qui d'une manière ou d'une autre ont aidé, soyez en remerciés.

LISTE DES SIGLES

- AOF :** Attributions Organisation et Fonctionnement
- CODIR :** Comité de direction
- DDEMP/A-D :** Direction Départementale des Enseignements Maternel et Primaire de l'Atacora et de la Donga
- DDESFTP/A-D :** Direction Départementale de l'Enseignement Secondaire de la Formation Technique et Professionnelle de l'Atacora et de la Donga
- DEP :** Direction des Etablissements Privés
- MESFTP :** Ministère de l'Enseignement Secondaire, de la Formation Technique et Professionnelle
- SEP :** Service des Etablissements Privés
- SOIP :** Service de l'Organisation et de l'Innovation Pédagogique

LISTE DES TABLEAUX

- Tableau n° I :** Répartition du personnel par corps
- Tableau n° II :** Répartition du personnel par ancienneté
- Tableau n° III :** Regroupement des problèmes spécifiques par centre d'intérêt
- Tableau n° IV :** Synthèse des approches génériques
- Tableau n° V :** Tableau de bord de l'étude sur la « Contribution à l'amélioration du suivi des établissements d'enseignement secondaire général privés de l'Atacora et de la Donga
- Tableau n° VI :** Point des réponses à la question n° 1 du questionnaire
- Tableau n° VII :** Point des réponses à la question n° 2 du questionnaire
- Tableau n° VIII :** Point des réponses à la question n° 3 du questionnaire

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique n°1 : Point des réponses à la question n°1 du questionnaire

Graphique n°2 : Point des réponses à la question n°2 du questionnaire

Graphique n°3 : Point des réponses à la question n°3 du questionnaire

GLOSSAIRE DE L'ETUDE

Etablissement privé d'enseignement secondaire : c'est un établissement du second degré, créé administré et financé par une personne physique ou morale de droit privé dans lequel est dispensé un enseignement collectif et théorique des connaissances générales à au moins quinze enfants, adolescents ou adultes appartenant à des familles différentes.

Promoteur : c'est celui qui finance l'établissement privé. Il est aussi appelé fondé. Il peut être ou non l'administrateur de l'établissement.

Efficacité : c'est l'atteinte d'un résultat attendu ; c'est aussi la différence entre le résultat attendu et celui atteint.

Objectif : c'est l'énoncé d'un résultat désiré dans un délai déterminé.

Innovation : c'est le changement que l'on décide de créer dans un système ou une organisation pour une situation meilleure

RESUME

Direction déconcentrée du Ministère de l'Enseignement Secondaire, de la Formation Technique et Professionnelle, la Direction Départementale de l'Enseignement Secondaire, de la Formation Technique et Professionnelle de l'Atacora et de la Donga (DDESFTP/A-D) est responsable de la mise en œuvre de la politique de l'enseignement secondaire et de la formation technique dans les deux départements. De l'observation de son fonctionnement, il ressort un certain nombre de problématiques dont celle de l'amélioration du suivi des établissements secondaires d'enseignement général privés secondaires a retenu notre attention.

Le problème général est le manque d'efficacité du suivi de ces établissements par le Service des Etablissements Privés (SEP) qui, se manifeste par la non transmission des rapports d'inspection pédagogique au service en charge des établissements, de la faible intervention du service dans les établissements et, de l'insuffisance quantitative et qualitative de personnel dans le service. C'est ce qui nous a conduit à orienter notre réflexion sur le thème intitulé :

: « Contribution à l'amélioration du suivi des établissements privés d'enseignement secondaire général : cas des départements de l'Atacora et de la Donga ».

La résolution de la problématique d'étude a suivi une approche théorique et empirique qui a permis d'établir le diagnostic et de déboucher sur les approches de solutions ainsi qu'il suit :

- la non transmission des rapports d'inspection pédagogique au SEP est due à la dépendance du corps de contrôle d'un autre service. Sa résolution passera par l'affectation désormais des rapports d'inspection des établissements privés au SEP ;

- la faible intervention du SEP dans les établissements privés s'explique par le manque de ressources matérielles et financières du SEP. D'où la nécessité de proposer un renforcement des capacités d'intervention du SEP par une dotation en moyens ;
- l'insuffisance quantitative et qualitative résulte d'un manque de recrutement de personnel. A cela nous proposons un recrutement de personnel suffisant et qualifié.

SOMMAIRE

INTRODUCTION GENERALE

CHAPITRE PREMIER : DU CADRE INSTITUTIONNEL ET PHYSIQUE DE L'ETUDE A LA PROBLEMATIQUE DE L'AMELIORATION DU SUIVI DES ETABLISSEMENTS PRIVES DE L'ATACORA ET DE LA DONGA

Section 1 : Cadre institutionnel de l'étude et observations de stage

Paragraphe 1 : Présentation de la DDESFTP/A-D

Paragraphe 2 : Restitution des observations de stage : état des lieux

Section 2 : Ciblage de la problématique

Paragraphe 1 : Choix de la problématique et justification du sujet

*Paragraphe 2 : Spécification et détermination de la vision globale de
résolution de la problématique*

CHAPITRE DEUXIEME : DU CADRE THEORIQUE DE L'ETUDE AUX APPROCHES DE SOLUTIONS POUR L'AMELIORATION DU SUIVI DES ETABLISSEMENTS PRIVES D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Section 1 : Cadre théorique et méthodologique de l'étude

Paragraphe 1 : Des objectifs de l'étude à la revue de littérature

Paragraphe 2 : Méthodologie adoptée

*Section 2 : Des enquêtes de vérification des hypothèses aux suggestions pour
une amélioration du suivi des établissements privés*

Paragraphe 1 : enquête et vérification des hypothèses

Paragraphe 2 : Approches de solutions et conditions de mise en œuvre

CONCLUSION GENERALE

BIBLIOGRAPHIE

ANNEXES

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION

INTRODUCTION :

Le Bénin comme la plupart des pays francophones d'Afrique au sud du Sahara participe au concert des nations avec toutes les conséquences qui en découlent : un échange abondant de technologie dans lequel il a un statut de consommateur presque passif. Pour quitter ce statut, la nécessité de former une main d'œuvre qualifiée s'impose et ceci influe forcément sur le système éducatif. Bien compris par l'Etat béninois et, conscient de ses capacités d'accueil d'apprenants très limitées au regard des besoins de plus en plus croissants de scolarisation a depuis la fin du régime marxiste (1989), libéralisé le secteur de l'éducation.

Dès lors nous avons assisté à la création et à l'ouverture d'établissements privés d'enseignement secondaire sur tout le territoire national.

Si les premiers promoteurs des établissements privés se conformaient aux textes en vigueur, ces dernières années, des établissements privés se créent et fonctionnent au mépris du décret n° 2007-279 du 16 juin 2007 relatif aux dispositions en matière d'établissements privés. En effet dans les départements de l'Atacora et de la Donga nous rencontrons des établissements privés non autorisés, lotis dans un environnement n'offrant pas les conditions ergonomiques avec un fonctionnement très peu orthodoxe par un personnel enseignant et administratif pour la plupart vacataire et pas toujours qualifié.

Or avec les Etats Généraux de l'Education tenus en Octobre 1990 à Cotonou, il a été formulé des recommandations qui ont abouti à l'élaboration et l'adoption du Document cadre de politique Educative du Bénin. L'actualisation en 1996 des objectifs de ce Document a permis au Gouvernement de retenir dans le cadre de la politique générale de l'Etat en matière d'Education huit (08) objectifs fondamentaux parmi lesquels deux (02) ont retenu notre attention :

Contribution à l'amélioration du suivi des établissements privés d'enseignement secondaire général : cas des départements de l'Atacora et de la Donga

- le renforcement de la qualité de l'offre d'éducation : l'école, quelle soit publique ou privée, doit jouer effectivement son rôle d'éducation et de formation. A cet effet, l'environnement physique, intellectuel et moral de l'école devra être amélioré à travers les programmes, les systèmes d'évaluation, l'orientation scolaire et universitaire ;
- le renforcement du cadre institutionnel : le développement de capacité de gestion et de contrôle de l'enseignement public et privé s'impose.

C'est donc pour atteindre ces objectifs que le Ministère en charge de l'Enseignement Secondaire, de la Formation Technique et Professionnelle à travers une de ses directions centrales, la Direction des Etablissements Privés est chargée de la conception, du pilotage, de l'exécution et du contrôle de la politique du Gouvernement dans le sous- secteur de l'enseignement secondaire général dans les établissements privés.

Cette Direction est représentée au niveau des structures déconcentrées que sont les Directions Départementales de l'Enseignement Secondaire, de la Formation Technique et Professionnelle (DDESFTP), par le Service des Etablissements Privés(SEP). Celui de l'Atacora et de la Donga suit plus d'une trentaine d'établissements répartis sur une superficie de trente et un mille deux cents(31200) kilomètres carrés avec un relief très accidenté.

L'exercice de la mission de suivi des établissements privés d'enseignement secondaire des départements de l'Atacora et de la Donga a suscité en nous certaines interrogations :

Primo, comment ce Service parviendra-t-il à améliorer dans les établissements privés secondaires de son ressort territorial, l'environnement intellectuel et moral à travers l'exécution correcte des programmes d'étude, des systèmes d'évaluation s'il ne dispose pas des rapports de ces établissements ?

Contribution à l'amélioration du suivi des établissements privés d'enseignement secondaire général : cas des départements de l'Atacora et de la Donga

Secundo comment ce Service va efficacement intervenir dans ces établissements si les ressources ne sont pas mises à sa disposition ?

Tertio, quelle application fera ce service des informations recueillies s'il manque des compétences intellectuelles pour prendre des résolutions en vue de remédier aux dysfonctionnements décelés lors du suivi.

C'est donc au regard de ces questionnements que nous avons choisi de réfléchir sur l'amélioration du suivi exercé par le SEP dans les deux départements sus-cités à travers le thème intitulé : « **Contribution à l'amélioration du suivi des établissements privés d'enseignement secondaire général : cas de l'Atacora et de la Donga** ».

L'atteinte de l'objectif de notre étude nous a conduit à suivre un plan bipartite. Dans un premier temps, nous présenterons le cadre institutionnel et physique de l'étude, restituerons les observations de stage avant de dégager la problématique de l'étude (chapitre premier).

Dans un second temps, nous fixerons le cadre théorique de l'étude, présenterons et analyserons les résultats de notre enquête et proposerons des approches de solution pour l'amélioration du suivi des établissements d'enseignement secondaire général privés dans les départements de l'Atacora et de la Donga.

CHAPITRE PREMIER

**DU CADRE INSTITUTIONNEL ET
PHYSIQUE DE L'ETUDE A LA
PROBLEMATIQUE D'UNE
AMELIORATION DU SUIVI DES
ETABLISSEMENTS PRIVES DE
L'ATACORA ET DE LA DONGA**

CHAPITRE PREMIER: DU CADRE INSTITUTIONNEL ET PHYSIQUE DE L'ETUDE A LA PROBLEMATIQUE DE L'AMELIORATION DU SUIVI DES ETABLISSEMENTS PRIVES

Dans ce premier chapitre, nous présenterons l'environnement institutionnel et physique de l'étude et, ferons part de nos observations de stage (section 1) avant de procéder au ciblage de la problématique de l'étude (section2).

Section 1 : CADRE INSTITUTIONNEL DE L'ETUDE ET RESTITUTION DES OBSERVATIONS DE STAGE

Après avoir présenté le cadre institutionnel et physique de notre étude (Paragraphe 1), nous exposerons les observations de stage que nous avons faites durant notre stage à la Direction Départementale de l'Enseignement Secondaire, de la Formation Technique et Professionnelle pour nous permettre d'identifier les forces et les faiblesses de la structure (Paragraphe 2).

Paragraphe 1 : PRESENTATION DE LA DDESFTP/A-D

Au nombre des six directions déconcentrées du Ministère de l'Enseignement Secondaire, de la Formation Technique et Professionnelle, une nous a accueilli : la Direction Départementale de l'Enseignement Secondaire, de la Formation Technique et Professionnelle de l'Atacora et de la Donga (DDESFTP/A-D).

Située dans la ville de Natitingou, elle reçoit ses usagers à l'étage d'un immeuble R +1 qu'elle partage avec la Direction Départementale des Enseignements Maternel et Primaire de l'Atacora et de la Donga (DDEMP/A-D)

A-Présentation physique de la DDESFTP /A-D

Avant de faire cette présentation, il nous a paru nécessaire et utile de présenter la structure organisationnelle du Ministère de l'Enseignement Secondaire de la Formation Technique et Professionnelle(MESFTP).

1- Présentation du Ministère de l'Enseignement Secondaire de la Formation Technique et Professionnelle

Un des trente Ministères de la République du Bénin conformément au Décret n°2007-368 du 3 Août 2007 portant composition du Gouvernement, le Ministère de l'Enseignement Secondaire, de la Formation Technique et Professionnelle(MESFTP) a pour missions, la conception, la mise en œuvre et le suivi de la politique générale de l'Etat en matière d'enseignement secondaire et de la formation technique et professionnelle, conformément aux conventions internationales, aux lois et règlements en vigueur en République du Bénin.

Suivant le Décret n°2007-441 du 02 octobre 2007 portant attribution, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Enseignement Secondaire de la Formation Technique et Professionnelle, le Ministère comprend :

- des structures directement rattachées au Ministère ;
- un Cabinet du Ministre ;
- un Secrétariat Général du Ministère ;
- des Directions Centrales ;
- des Directions Techniques ;
- des Directions Déconcentrées ;
- des Organismes, Entreprises Publiques et Semi-publiques sous tutelle ;
- des Organes consultatifs et/ou délibératifs nationaux.

2-Présentation de la DDESFTP/A-D

Selon l'arrêté n°56 /MESFTP /DC/SGM/SA du 04 avril 2008 portant attribution, organisation et fonctionnement des Directions Départementales de l'Enseignement Secondaire, de la Formation Technique et Professionnelle, la DDESFTP/A-D compte (10) services au sein desquels se trouvent des divisions .

Ainsi, nous avons :

- Un Secrétariat Administratif. Il comporte trois divisions :
 - La division des Courriers (Arrivée et Départ) ;
 - Le Standard ;
 - La Division Reprographie.
- Un Service du Personnel. Il comporte quatre divisions :
 - Le Secrétariat ;
 - La Division de la Gestion des Carrières et du contentieux ;
 - La Division de la Gestion des Contractuels ;
 - La Division de la Gestion des Positions et des Effectifs.
- Un Service de la Statistique et de la Gestion de l'Information avec les divisions suivantes :
 - Le Secrétariat ;
 - La Division de Réaménagement de la Carte Scolaire ;
 - La Division des Statistiques ;
 - La Division de la Gestion de l'Information.
- Un service des Affaires Financières et du Matériel qui comporte quatre divisions :
 - Le Secrétariat ;
 - La Division des finances et de la comptabilité ;
 - La Division de la Préparation et du Suivi de l'Exécution du Budget ;

Contribution à l'amélioration du suivi des établissements privés d'enseignement secondaire général : cas des départements de l'Atacora et de la Donga

La Division des Infrastructures, des Equipements et du Matériel.

- Un service de la Formation Technique et Professionnelle comptant quatre divisions dont :

- Le Secrétariat ;

- La Division de l'Enseignement Technique ;

- La Division de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage Dual ;

- La division des Etablissements Privés de Formation Technique et Professionnelle.

- Un service de l'Enseignement Secondaire avec trois divisions dont :

- Le Secrétariat ;

- La Division de la Scolarité et de l'Orientation des élèves ;

- La Division de la Gestion Administrative des Etablissements.

- Un service des Activités Sportives et Culturelles qui comporte trois divisions :

- Le Secrétariat ;

- La Division des activités Sportives ;

- La Division des Activités Culturelles.

- Un service des Examens et Concours rassemblant quatre divisions :

- Le Secrétariat ;

- La Division des Examens et Concours du Secondaire Général ;

- La Division des Examens et Concours Techniques et Professionnels ;

- La Division des Relevés de Notes et des Contentieux.

- Un Service de l'Orientation et de l'Innovation Pédagogique avec trois divisions :

- Le Secrétariat ;

- La Division de l'Orientation ;

Contribution à l'amélioration du suivi des établissements privés d'enseignement secondaire général : cas des départements de l'Atacora et de la Donga

La Division de la Communication Pédagogique.

- Un Service des Etablissements Privés comptant trois divisions à savoir :
 - Le Secrétariat ;
 - La Division de l'Organisation et de la Prévision ;
 - La Division des Personnels de Direction et d'enseignement.

B- Attributions et organes de fonctionnement de la Direction

Dans l'arrêté n°56/MESFTP/DC/SGM/SA du 4 Avril 2008 portant attributions, organisation et fonctionnement des Directions Départementales de l'Enseignement Secondaire et de la Formation Technique et Professionnelle, la DDESFTP/A-D a pour missions, la mise en œuvre dans chaque département, de la politique de l'Enseignement Secondaire et de la Formation Technique et Professionnelle selon les règles et procédures arrêtées par le MESFTP sur propositions des Directions Centrales et Techniques.

I- Attributions de la DDESFTP/A-D

Au titre de cet arrêté, relèvent des attributions de la DDESFTP/A-D :

- L'animation et le contrôle pédagogique, administratif et financier dans les établissements d'Enseignement Secondaire, et de Formation Technique et Professionnelle, dans le cadre des règles et orientations nationales arrêtées par le Ministre sur proposition des Directions Centrales et Techniques compétentes ;
- L'affectation des personnels administratifs et d'enseignement relevant des Etablissements d'Enseignement Secondaire et de Formation Technique et Professionnelle ainsi que des personnels administratifs affectés dans chaque Département et la préparation des actes de gestion et de carrière de ses personnels sous tutelle ;

Contribution à l'amélioration du suivi des établissements privés d'enseignement secondaire général : cas des départements de l'Atacora et de la Donga

- L'organisation des inspections des personnels d'enseignement affectés dans le Département, en collaboration avec la Direction de l'Inspection Pédagogique ;
- L'organisation des actions de formation en faveur de ces personnels, de concert avec les structures compétentes concernées du ministère ;
- L'organisation de la mise à disposition de manuels et matériels didactiques dans l'ensemble des Etablissements du Département ;
- La répartition, le suivi et l'ordonnancement des crédits de fonctionnement et d'équipement qui leur sont délégués par les Directions Centrales compétentes ;
- La collecte des données statistiques dans leur Département respectif en fonction des orientations et instructions de la Direction de la Programmation et de la Prospective ;
- Le suivi des projets de construction des établissements d'Enseignement Secondaire et de Formation Technique et Professionnelle sur leur territoire en collaboration avec la Direction d'Infrastructures, de l'Équipement et de la Maintenance ;
- La réception des fonds pour le paiement des différentes primes et indemnités dues au personnel en service dans les départements ;
- L'exercice, en règle générale, de toutes les compétences qui leur sont déléguées par le Ministre de l'Enseignement Secondaire et de la Formation Technique et Professionnelle ;
- La mise en application effective du Plan Décennal du Secteur de l'Éducation dans leur département respectif.

2- Les organes de fonctionnement de la DDESFTP/A-D

Ce sont ceux chargés de gérer les ressources matérielles, financières et humaines de la Direction en vue de la réalisation des différents objectifs de la politique nationale éducative dans les départements de l'Atacora et de la Donga.

Conformément à l'arrêté 56/MESFTP/DC/SGM/SA du 4 Avril 2008, on en compte deux : un organe de décision et un organe consultatif.

a- L'organe de décision

L'organe de décision est le Directeur. Il est nommé par décret pris en Conseil des Ministres, sur proposition du Ministre de l'Enseignement Secondaire, de la Formation Technique et Professionnelle parmi les cadres de la catégorie A, échelle 1, ayant au moins dix (10) ans d'ancienneté et possédant les compétences et aptitudes requises. A ce titre, il dirige et administre la direction.

Le Directeur relève de l'autorité du Ministère de l'Enseignement Secondaire, de la Formation Technique et Professionnelle à qui il rend compte régulièrement de ses activités. Toutefois, dans l'exercice de ses attributions touchant notamment à la vie des établissements relevant de son ressort territorial, il doit entretenir des relations fonctionnelles étroites avec les Directions Techniques compétentes. Il veille à l'application du Plan Décennal du Ministère dans ses départements. En somme, le Directeur est le premier responsable de la Direction, tant sur le plan politique, administratif que pédagogique.

b- L'organe consultatif

L'organe consultatif est le Comité de Direction (CODIR). IL est placé sous l'autorité du Directeur et a un caractère consultatif. En plus du Directeur, il comprend le Directeur Adjoint de la Direction, des Chefs des Services et d'un représentant du personnel

Contribution à l'amélioration du suivi des établissements privés d'enseignement secondaire général : cas des départements de l'Atacora et de la Donga

Le CODIR est un organe de concertation pour la programmation et la coordination des tâches au sein de la Direction. Il se réunit conformément aux textes une fois par mois en session ordinaire. Il peut aussi se réunir en session extraordinaire sur convocation du Directeur.

En plus de ces deux organes de fonctionnement prévus par l'arrêté, nous avons le Conseil Consultatif Départemental. Organe composé de quelques chefs de services de la Direction que sont : le Chef Service des Etablissements Privés, le Chef Service de l'Enseignement Secondaire, le Chef Service de la Statistique et de la Gestion de l'Information et, des Chefs d'établissements. Il statue sur les nouveaux collèges à créer, les extensions des groupes pédagogiques, les transferts de sites et les changements de dénomination. Toutefois, ses décisions sont débattues au Conseil Consultatif National puis, soumis à l'appréciation du Ministre.

**Paragraphe 2 : RESTITUTION DES OBSERVATIONS DE STAGE : ETAT
DES LIEUX**

Cet état des lieux retracera les observations faites à la structure d'accueil qu'est la Direction Départementale de l'Enseignement Secondaire, de la Formation Technique et Professionnelle de l'Atacora et de la Donga.

Il présentera dans une première partie, les observations générales et, les observations spécifiques, et dans une deuxième partie l'inventaire des lieux.

A-Observations générales et spécifiques

1- Observations générales

Elles s'articuleront autour de l'organisation et du fonctionnement de la structure d'accueil.

a- De l'organisation

L'organisation, c'est la manière dont quelque chose, un service, une entité ou une direction est structurée.

La Direction Départementale de l'Enseignement Secondaire de la Formation Professionnelle et Technique des départements de l'Atacora et de la Donga est structurée en différents services chargés chacun d'une mission précise. Conformément à l'arrêté portant Attribution, Organisation et Fonctionnement des DDESFTP, ces services existent et s'ils étaient tous fonctionnels, ils contribueraient à la réalisation de la politique du gouvernement en matière d'éducation.

C'est donc dans ces services, que les usagers de l'école et les Partenaires Techniques et Financiers de l'éducation posent et peuvent trouver des solutions à leurs préoccupations.

On peut donc dire que la structure organisationnelle mise en place au niveau des départements de l'Atacora et de la Donga est conforme à l'arrêté. (Atout)

b- Du fonctionnement

Il s'agit de restituer les éléments positifs et négatifs observés durant le stage sur la manière dont la direction accomplit et assure les fonctions et missions à elle confiées.

Contribution à l'amélioration du suivi des établissements privés d'enseignement secondaire général : cas des départements de l'Atacora et de la Donga

Conformément à l'arrêté 56/MESFTP/DC/SGM/SA du 04 avril 2008 portant Attribution Organisation et Fonctionnement, pour accomplir sa mission, la DDESFTP/A-D, dispose des services qui fonctionnent à travers des divisions.

Dans cette direction, tous les services ne disposent pas de personnels suffisants pouvant leur permettre de jouer efficacement leur rôle.

Sur l'ensemble des chefs services, quatre seulement disposent de quelques collaborateurs. Il s'agit du chef service du Personnel, celui des Examens et Concours, celui du Secrétariat Administratif et celui des Affaires Financières et du Matériel.

Cette situation nous a permis de constater que toutes les divisions ne sont pas animées ou du moins le sont mais pas de façon efficace puisque le chef service se voit obligé de répondre seul à toutes les sollicitations.

Dans ces conditions, il est évident que les prestations seront offertes avec assez de lenteur.

Cet état de chose est la conséquence de l'insuffisance de personnel dans la direction. (Faiblesse)

A cette insuffisance de personnel se greffe le problème de la qualification.

En effet à la DDESFTP/A-D, le personnel est en nombre insuffisant. Au sein de ce petit nombre de personnel, on dénombre très peu qui ont une formation administrative. Ils sont pour la plupart des professeurs certifiés du secondaire et des enseignants du primaire.

Le personnel étant en majorité enseignant, les établissements sur le terrain se voient ainsi vidés de leurs animateurs pédagogiques. On assiste alors à des classes sans enseignants.

On conclut que le personnel administratif fait défaut à la Direction. (Faiblesse)

Contribution à l'amélioration du suivi des établissements privés d'enseignement secondaire général : cas des départements de l'Atacora et de la Donga

Tableau n° I: Répartition du personnel par corps

Corps	Effectif	Pourcentage
Inspecteurs de l'Enseignement Secondaire	1	4,34
Professeurs certifiés	11	47,85
Instituteurs	6	26,10
Secrétaires des Services Administratifs	2	8,69
Secrétaires Adjoins des Services Administratifs	1	4,34
Secrétaires des Services Financiers	1	4,34
Préposés des Services Administratifs	1	4,34
TOTAL	23	100

Source : conçu sur la base des observations du stage

Soulignons aussi qu'à ce manque de personnel insuffisant et pas qualifié, s'ajoute le problème de vieillissement.

Plus de la moitié du personnel de la DDESFTP/A-D est composé d'agents ayant déjà effectué plus de vingt ans de service.

C'est donc dire que le personnel est vieillissant. (Faiblesse)

Contribution à l'amélioration du suivi des établissements privés d'enseignement secondaire général : cas des départements de l'Atacora et de la Donga

Tableau n° II : Répartition du personnel par ancienneté

Classe d'ancienneté (année)	Effectif	Pourcentage
] 1 ; 5]	1	4,34
] 5 ; 10]	2	8,69
] 10 ; 15]	7	30,43
] 15 ; 20]	0	0
] 20 ; 25]	5	21,74
] 25 ; 30[8	34,80
TOTAL	23	100

Source : conçu sur la base des observations du stage

Ce personnel fonctionne dans un cadre très réduit. En effet, outre les bureaux du collectif du personnel, celui du secrétariat et celui du Directeur, tous les autres bureaux sont exigus. Ils sont encombrés par les documents de tout genre, ceux archivés et nouveaux. Le simple déplacement est difficile et y recevoir les usagers devient quasi impossible. Cette exigüité impose une disposition incommode de mobiliers.

Par ailleurs, l'interphone qui devait favoriser la communication entre les agents de divers bureaux n'existe pas. S'informer auprès d'un agent d'un autre bureau exige un déplacement qui retarde les prestations.

Enfin, l'outil informatique est pratiquement inexistant, tout le service ne dispose que de trois ordinateurs. A l'heure de la technologie de l'information et de la communication, l'internet n'est pas encore une réalité à la DDESFTP/A-D.

On conclut que le cadre de travail est peu agréable.

2- Observations spécifiques

Elles sont spécifiques en ce sens qu'elles portent sur l'état des établissements privés et les activités que mènent le service en charge de ces établissements.

- Du cadre légal des établissements privés d'enseignement secondaires.

Il est l'ensemble des textes réglementaires qui régissent le fonctionnement de ces établissements.

Au lendemain de la libéralisation du secteur de l'éducation, plusieurs établissements d'enseignement secondaire sont administrés et financés par des promoteurs privés. Ces différents établissements ont contribué de façon notable à l'éducation. Mais très tôt avec la prolifération de ces établissements, et afin d'éviter de mauvaises pratiques, voire des dérapages dans le milieu scolaire, un cadre légal est mis en place et modifié par le Décret n° 2007-279 du 16 juin 2007 fixant les conditions générales de création ou d'ouverture, d'extension, de scission, de gémination, de transfert, de fermeture, de changement de dénomination et de fonctionnement des établissements privés des enseignements maternel, primaire et secondaire général.

On peut conclure, qu'il existe un cadre légal organisant le fonctionnement des établissements privés. (Force)

- Des autorisations

D'une façon générale, l'autorisation est la permission accordée par quelqu'un. Dans notre domaine, il s'agit de la permission accordée par le Ministre de l'Enseignement Secondaire, de la Formation Technique et Professionnelle à toute personne physique ou morale de droit privé désireuse de créer, d'administrer et de financer un établissement de second degré dans lequel est

dispensé un enseignement collectif et théorique des connaissances générales ou particulières.

Elles sont de deux grands ordres : les autorisations de création et d'ouverture d'établissements privés et celles d'enseigner et de diriger ces établissements.

L'autorisation de création et d'ouverture est celle accordée à toute personne désireuse d'ouvrir un établissement privé. Elle est accordée par le Ministre en charge de l'enseignement secondaire. Le dossier d'autorisation renseigne sur le promoteur, le site de l'établissement, les infrastructures à installer ; des renseignements sont aussi fournis sur le personnel d'encadrement et le personnel enseignant de l'établissement.

Dans les départements de l'Atacora et de la Donga, on rencontre certains établissements privés d'enseignement secondaire situés au centre des habitations où le bruit et les activités des occupants perturbent la concentration des apprenants ; d'autres encore sont construits sur des sites sans permis d'occupation ou sans certificat d'autorisation des collectivités locales ou parfois dans des endroits d'accès difficile. Ce sont donc des établissements construits sur des sites inappropriés. Bien que les sites ne soient pas adaptés à l'enseignement, certains promoteurs exercent l'activité sans constituer de dossier ou en constituent d'incomplets. Lorsqu'ils ne sont pas très tôt démantelés, l'existence de ces établissements entraîne des conséquences fâcheuses sur les usagers de ces établissements, ce sont des établissements dont les dossiers des candidats aux examens sont rejetés.

On peut donc conclure qu'il existe des établissements secondaires privés sans autorisation d'ouverture et de création. (Faiblesse)

- Les mobiliers et infrastructures

C'est un ensemble d'ouvrages, d'équipements et d'installations destinés à l'accomplissement de certaines activités.

Dans le cadre de ce travail de recherche, il s'agit des mobiliers et infrastructures relatifs aux activités pédagogiques: salles de classes, laboratoires, terrains de sport.

Sur des sites d'établissements, sont érigées des salles de classe qui n'offrent pas des conditions ergonomiques. Ce sont des salles très peu éclairées et pas suffisamment aérées avec des mobiliers et infrastructures qui ne répondent pas aux normes de la loi portant Orientation de l'Education Nationale en République du Bénin. En effet dans son article 13, il est exigé que pour remplir efficacement sa mission, l'école doit avoir pour cadre des infrastructures répondant aux normes de l'architecture scolaire et être dotée de mobiliers et de matériel adéquats. Ces normes sont aussi celles de l'Ecole de Qualité Fondamentale (EQF) :

- pour la salle de classe, la forme rectangulaire de largeur 7,35m et de longueur 9,30m ;
- pour le mobilier, les tables-bancs à deux places, 120cm x 90 cm ; la table de l'enseignant, 140cm x 70cm ; la chaise de l'enseignant, 45cm x 45cm; l'armoire de rangement, 120cm x 55cm.

Ces normes ne sont pas respectées dans certains établissements privés.

On peut donc dire que certains établissements secondaires privés manquent d'infrastructures et de mobiliers adaptés. (Faiblesse)

- **Fiches statistiques**

Ce sont des fiches qui comportent des renseignements relatifs à l'exercice d'une activité ou au fonctionnement d'une structure.

Dans le cadre de notre étude, les fiches statistiques sont celles remises aux Chefs d'établissements privés par le Service des Etablissements Privés, qui renseignent sur l'état et le fonctionnement de leurs établissements. Ces fiches statistiques comprennent les renseignements suivants :

- identification et localisation de l'établissement ;
- environnement de l'établissement ;
- situation des infrastructures et immobiliers ;
- effectif des élèves par âge, sexe et année d'étude ;
- structure pédagogique et effectif des élèves ;
- effectif des personnels enseignants en situation de classe ;
- résultats aux examens de l'année scolaire écoulée ;
- liste nominative du personnel administratif.

Les responsables d'établissements privés de l'Atacora et de la Donga, s'efforcent de remplir ces fiches et de les retourner au SEP.

On peut conclure que les fiches statistiques sont remplies et retournées par les établissements privés d'enseignement au SEP. (Force)

- Le personnel permanent des établissements privés

Il est l'ensemble des personnes employées dans un service, dans un établissement, rémunéré pour pouvoir s'occuper à plein temps des tâches.

Dans notre travail, il est question de tous ceux qui interviennent pour dispenser les enseignements dans les classes à plein temps et qui sont rémunérés par le promoteur après autorisation, l'autorisation d'enseigner et/ou de diriger dans les établissements privés d'enseignement secondaire étant celle accordée par le Ministre en charge des enseignements aux personnes désireuses d'enseigner ou de diriger. Cet accord intervient après étude des dossiers qui renseignent sur l'aptitude physique, morale, intellectuelle et professionnelle des requérants.

Selon l'article 70 du décret 2007-279 du 16 juin 2007, le taux du personnel permanent enseignant exigé est de 60% de l'effectif de tous les enseignants de l'établissement. Ce pourcentage de personnel permanent permet d'espérer la qualité de l'enseignement. Avec ce personnel permanent, les expériences capitalisées lors des divers recyclages et formations favorisent la maîtrise du processus d'apprentissage. Dans ces conditions, ce sont les apprenants qui en bénéficient.

Dans les Départements de l'Atacora et de la Donga, le personnel permanent des établissements secondaires privés n'atteint pas ce taux. Plusieurs sont les établissements secondaires privés qui, pour subvenir à la pénurie d'enseignants permanents, utilisent le personnel des établissements publics et beaucoup de vacataires. Le personnel enseignant du public se trouve ainsi doublement sollicité, ce qui forcément l'épuise et affecte son rendement dans le public ou dans le privé. Quant aux vacataires, l'inexpérience déteint parfois sur les stratégies d'apprentissage.

On peut conclure que les établissements secondaires privés ne possèdent pas un nombre suffisant de personnel permanent. (Faiblesse)

- Les subventions de l'Etat.

C'est la somme versée à fonds perdus par l'Etat à un individu pour lui permettre d'entreprendre ou de poursuivre une activité d'intérêt général. Dans ce cas ci, c'est la contribution de l'Etat aux établissements secondaires privés pour faciliter leur fonctionnement.

En effet conformément aux dispositions de l'article 12 de la loi portant Orientation de l'Education Nationale en République du Bénin, les établissements privés peuvent bénéficier des subventions de l'Etat. Cette subvention au delà de l'aide qu'elle constitue aux établissements, engage les promoteurs à se conformer aux prescriptions et nouvelles dispositions qu'introduit l'Etat en matière éducative.

Les établissements secondaires privés ne sont pas subventionnés. (Faiblesse)

- Les inspections pédagogiques

Ce sont celles initiées et organisées par le corps de contrôle du Service de l'Orientation et de l'Innovations Pédagogique (SOIP). Ces inspections permettent d'assurer un encadrement pédagogique aux enseignants afin qu'ils soient bien outillés pour conduire les apprentissages dans les salles de cours.

Au nombre de vingt neuf (29) dans les départements de l'Atacora et de la Donga, les Conseillers Pédagogiques interviennent autant bien dans les soixante trois (63) établissements publics que dans les trente un (31) que compte le privé. Après chaque inspection pédagogique, des rapports d'inspection sont produits et transmis au SOIP pour que des remédiassions soient apportées en cas de

besoin. Le SEP n'en dispose d'aucune copie pouvant lui permettre de formuler des suggestions à l'endroit des établissements sous son autorité.

On conclut que le SEP ne dispose pas des rapports d'inspection pédagogiques des établissements privés.

- Les interventions du SEP dans les établissements privés

Elles concernent les descentes de ce service dans les établissements afin de s'assurer du bon déroulement des activités, du respect des prescriptions et de la vérification des données statistiques produites par ces établissements privés.

Aucun texte relatif à l'Education au Bénin ne fixe ni le nombre de visites ni la périodicité des visites d'établissement; l'usage dans les établissements publics est d'une moyenne d'une visite par année scolaire. Le chef Service de l'Enseignement Secondaire décide suivant sa planification de descendre dans les établissements de son ressort afin de s'enquérir des difficultés des établissements. Il sollicite au besoin le chef de Service des Affaires Financières et Matérielles ou tout autre chef service.

Ces descentes pourraient permettre au SEP de veiller à l'application et au respect des programmes d'études en vigueur, à l'utilisation des manuels et autres matériels didactiques agréés conformes aux programmes, assurer l'animation et la supervision pédagogique, étudier et régler d'éventuels différends à caractère pédagogique entre les fondateurs et les personnels de direction et les personnels d'enseignement des établissements.

Le SEP/A-D mène à peine cette activité. En effet, ce service fonctionne avec un seul professeur de l'Enseignement Secondaire comme personnel. Celui-ci, pour descendre dans les trente un(31) établissements privés des deux départements,

Contribution à l'amélioration du suivi des établissements privés d'enseignement secondaire général : cas des départements de l'Atacora et de la Donga

ne dispose d'aucun moyen roulant; il pourrait se rabattre sur le parc automobile de la Direction qui, malheureusement n'abrite que le véhicule de service du Directeur.

Par exemple pour le compte de l'année scolaire 2009-2010, le chef service prenant fonction en février 2010, n'a pu descendre toute l'année durant, qu'une fois dans la zone de Tanguiéta et de Djougou. Les autres établissements ont donc fonctionné toute l'année comme ils le peuvent sans aucun regard de l'autorité.

Les quelques visites, qui sont régulières et annuelles auprès de quelques établissements sont celles initiées par la Direction des Etablissements Privés du Ministère qui sont au nombre de trois par an : une première visite dans le premier trimestre de l'année pour la collecte des données, une deuxième descente pour le suivi et ceci dans quelques établissements seulement et la dernière pour la visite des sites des établissements à créer l'année suivante.

Les interventions dans les établissements privés de l'Atacora et de la Donga par le SEP sont insuffisantes. (Faiblesse)

A la suite de ces différentes observations, faisons un inventaire de l'état des lieux

B- Inventaire de l'état des lieux

Cet inventaire présentera la liste des forces et faiblesses relevées lors de l'état des lieux à la Direction Départementale de l'Enseignement Secondaire, de la Formation Technique et Professionnelle.

Contribution à l'amélioration du suivi des établissements privés d'enseignement secondaire général : cas des départements de l'Atacora et de la Donga

1- Inventaire des forces

- libéralisation du secteur de l'Education ;
- existence de tous les services prévus par l'arrêté n°58/MESFTP/DC/SGM/SA du 04 avril 2008 portant attribution, organisation et fonctionnement des DDESFTP ;
- existence de cadre légal organisant le fonctionnement établissements privés ;
- transmission des fiches statistiques au SEP.

2- Inventaire des faiblesses

- insuffisance de personnel du point de vue quantitatif et qualitatif à la Direction;
- vieillesse du personnel de la Direction;
- cadre de travail peu agréable ;
- existence d'établissements privés sans autorisation de création et d'ouverture;
- manque d'infrastructures et de mobiliers dans les établissements privés;
- insuffisance du personnel enseignant permanent dans les établissements privés;
- non octroi des subventions de l'Etat aux établissements privés;
- non transmission des rapports d'inspection pédagogique au SEP ;
- faible intervention du SEP dans les établissements d'enseignement privés.

Après le précédent diagnostic, nous passons au ciblage de la problématique de notre étude.

Contribution à l'amélioration du suivi des établissements privés d'enseignement secondaire général : cas des départements de l'Atacora et de la Donga

Section 2 : CIBLAGE DE LA PROBLEMATIQUE

Cette section sera consacrée d'abord au choix de la problématique de l'étude et à la justification du sujet (Paragraphe 1) puis, à la spécification et à la vision globale de résolution de la problématique.

Paragraphe 1 : CHOIX DE LA PROBLEMATIQUE ET JUSTIFICATION DU SUJET

Le choix de la problématique de notre étude sera précédé de l'exposé des différentes problématiques qui se dégagent de nos observations de stage. De façon claire, il s'agira de faire en un premier lieu, le regroupement des problèmes identifiés par centre d'intérêt afin de dégager les problématiques possibles et, en un second lieu, le choix d'une des problématiques à laquelle se consacrera notre étude et procéder à la justification du sujet.

A- Regroupement des problèmes par centre d'intérêt

Ce regroupement sera présenté dans le tableau ci-après :

Contribution à l'amélioration du suivi des établissements privés d'enseignement secondaire général : cas des départements de l'Atacora et de la Donga

Tableau n° III : Regroupement des problèmes spécifiques par centre d'intérêt

N°	Centres d'intérêt	Problèmes spécifiques	Problèmes généraux	Problématiques
1	Conditions de travail	-Non octroi des subventions ; -manque d'infrastructures et de mobiliers ; -cadre de travail peu agréable.	Mauvaises conditions de travail	Amélioration des conditions de travail
2	Efficacité des services	-Insuffisance quantitative du personnel ; -personnel vieillissant ; -établissements privés non autorisés ; -personnel enseignant insuffisant.	Mauvais fonctionnement des structures	Organisation efficace des services
3	Suivi des établissements privés	-Insuffisance qualitative du personnel ; -faible intervention du SEP ; -non transmission des rapports d'inspection	Inefficacité du suivi des établissements privés	Amélioration du suivi des établissements privés

Source : Résultat de l'état des lieux.

Les problèmes ayant été inventoriés et les problématiques possibles dégagées, nous allons procéder au choix de la problématique qui nous paraît la plus importante à résoudre et à sa justification.

B- *Choix de la problématique et justification du sujet*

1- **choix de la problématique**

Les problèmes identifiés lors de l'état des lieux et regroupés par centre d'intérêt font apparaître trois (3) différentes problématiques importantes dans l'accomplissement des missions confiées à la Direction et auxquelles elle devrait s'employer à apporter des solutions requises si elle tient à être à la hauteur de ses missions. Il s'agit de:

1. l'amélioration des conditions de travail;
2. l'organisation des services de la Direction;
3. l'efficacité du suivi des établissements d'enseignement secondaires privés.

Il est évident que dans le cadre de notre étude, nous ne pouvons pas aborder tous ces problèmes liés à la Direction. Nous avons alors choisi de focaliser notre attention sur les établissements secondaires d'enseignement général privés et plus précisément, le suivi de ces établissements qui pour nous, reste une préoccupation fondamentale.

Par rapport à cette problématique, le problème général est le manque d'efficacité du suivi des établissements privés d'enseignement. Les problèmes spécifiques qui en résultent sont:

- la non transmission des rapports d'inspection pédagogique au SEP ;
- la faible intervention du SEP dans les établissements privés ;
- l'insuffisance qualitative et quantitative du personnel du SEP.

C'est dans le but de contribuer à la résolution de cet ensemble de problèmes général et spécifiques liés à la problématique que nous avons choisi comme

Contribution à l'amélioration du suivi des établissements privés d'enseignement secondaire général : cas des départements de l'Atacora et de la Donga

thème: « **Contribution à l'amélioration du suivi des établissements d'enseignement secondaire général privés : cas des départements de l'Atacora et de la Donga** ».

1- Justification du sujet

Selon l'article 8 de la Constitution Béninoise du 11 décembre 1990 « la personne humaine est sacrée et inviolable. L'Etat a l'obligation absolue de la respecter et de la protéger. Il lui garantit un plein épanouissement. A cet effet, il assure à ses citoyens l'égal accès à la santé, à l'éducation, à la culture, à la formation professionnelle et à l'emploi ».Le droit à l'éducation de tout citoyen est un devoir régalien. Pour s'acquitter donc de ce devoir, et face à ses capacités d'accueil limitées, le gouvernement Béninois a libéralisé le secteur de l'éducation. Cette libéralisation du secteur de l'Education est un acte de haute portée qui engage la responsabilité de l'Etat et par conséquent, il est nécessaire et indispensable que l'État non seulement s'assure de tout ce qui se déroule dans ces centres d'enseignement privés mais aussi et surtout accompagne les promoteurs afin de faire des élèves qui évoluent dans ces milieux, des produits compétitifs sur l'échiquier international.

Cette libéralisation du secteur a entraîné un partenariat entre le privé et l'Etat, avec pour objectif :

-pour l'Etat, mobiliser le secteur privé afin qu'il participe à la conception et à la mise en œuvre des actions en faveur de l'éducation ;

-pour le secteur privé, contribuer au développement de l'éducation à côté de l'Etat.

C'est donc afin d'amener le secteur privé à contribuer au développement de l'éducation en vue de l'atteinte des objectifs éducatifs que le Bénin poursuit

Contribution à l'amélioration du suivi des établissements privés d'enseignement secondaire général : cas des départements de l'Atacora et de la Donga

dans les domaines de la qualité et de la quantité que nous avons choisi de contribuer à l'amélioration du suivi des établissements privés d'enseignement secondaire général .

***Paragraphe 2 : - SPECIFICATION ET DETERMINATION DE LA
VISION GLOBALE DE RESOLUTION DE LA
PROBLEMATIQUE***

Il s'agira de procéder à la spécification de la problématique dans un premier temps, de déterminer la vision globale de résolution de celle-ci dans un second temps.

A- Spécification de la problématique

Le suivi d'un système ou d'une organisation consiste à vérifier le fonctionnement du système ou de l'organisation. Il permet de corriger les problèmes identifiés et d'apporter des solutions efficaces. Basé sur des objectifs bien établis, le suivi aide à l'atteinte des objectifs de la politique conçue. Lorsqu'il est mis en œuvre par rapport à une structure ou un système, le suivi nécessite des dispositions à prendre tant pour le chargé du suivi que la structure ou le système suivi.

Le comité ou l'organe de suivi doit régulièrement veiller au fonctionnement afin d'éviter les déviations et rester dans la droite ligne de l'option recherchée.

Dans notre cas, le suivi, tel qu'il est exercé jusqu'à ce jour par le Service des Etablissements Privés de l'Atacora et de la Donga ne semble pas porter les fruits escomptés puisque certaines données échappent à ce service et des dysfonctionnements persistent dans les établissements privés.

Il est donc évident que l'amélioration du suivi des établissements privés contribuera à l'atteinte de la politique éducative du Gouvernement. Cette amélioration suppose la résolution d'un certain nombre de problèmes que sont :

- la non transmission des rapports d'inspection pédagogique au SEP ;
- la faible intervention du SEP dans les établissements privés ;
- l'insuffisance quantitative et qualitative du personnel du SEP.

B- *Vision globale de résolution de la problématique*

Une fois la problématique choisie et les problèmes spécifiques dégagés, il importe de préciser la vision globale pouvant nous permettre d'analyser et de résoudre les problèmes spécifiques retenus et par conséquent le problème général identifié à savoir le manque d'efficacité du suivi des établissements privés.

S'agissant du problème spécifique n° 1 relatif à **la non disponibilité des rapports d'inspection pédagogique au SEP**, nous suggérons comme solution en vue de résoudre ce problème, qu'il faut trouver une mesure pour permettre au SEP de disposer des rapports des établissements privés pour exploitation. En effet, la pratique actuelle qui consiste à centraliser et les rapports du public et ceux du privé au niveau du SOIP, ne favorise ni la collaboration en matière d'inspection, ni l'exploitation de ces rapports, puisque ceux-ci ne parviennent pas au SEP. Cette collaboration est d'autant plus nécessaire qu'elle permettra au SEP d'apprécier les cas de dysfonctionnement et de suggérer des solutions appropriées, surtout que l'unique suivi annuel qu'organise en un temps très court la Direction nationale est couplé de l'inspection physique, c'est-à-dire l'inspection du cadre d'implantation des infrastructures ainsi que leurs normes, une situation qui n'est pas de nature à rendre efficace le suivi.

Par rapport au problème spécifique n° 2 relatif à **la faible intervention du SEP dans les établissements privés**, l'effet conjugué de l'étendue du territoire des départements de l'Atacora et de la Donga soit trente un mille deux cents (31200) km² et, de l'inexistence de moyens roulants appropriés, rend l'activité de suivi du SEP limitée voire impossible. Le SEP n'arrive à intervenir dans presque tous les établissements qu'à l'occasion de l'organisation des activités du suivi national.

La résolution de ce problème consistera donc à doter le service en moyens (roulants et financiers). L'apport de l'Etat constituera une aide importante au fonctionnement du Service des Etablissements Privés.

Quant au problème spécifique n° 3 portant sur **l'insuffisance quantitative et qualitative en personnel du SEP**, les activités de suivi nécessitent non seulement un personnel suffisant mais aussi et surtout ayant le profil requis pour l'exécution de cette activité. Pour ce faire, il faut que l'accent soit mis lors des recrutements du personnel administratif sur les différents profils utiles au service.

Le tableau synthèse ci-après, présente les approches génériques retenues.

Tableau n° IV : synthèse des différentes approches

Problèmes spécifiques	Approches génériques retenues
Non disponibilité des rapports d'inspection pédagogique au SEP.	Mesure pour permettre au SEP de disposer des rapports d'inspection pédagogique des établissements privés.
Faible intervention du SEP dans les établissements privés. Etablissements privés.	Dotation du service en ressources matérielles et financières.
Insuffisance quantitative et qualitative du personnel.	Recrutement suivant le besoin du service et le profil.

Source : Réalisé dans le cadre de la présente étude.

Le cadre institutionnel et physique de l'étude présenté, les observations de stage restituées, la problématique choisie et spécifiée, le sujet justifié et la vision globale de résolution de la problématique retenue indiquée, nous aborderons dans les lignes qui vont suivre, le deuxième chapitre consacré au cadre théorique de l'étude et aux approches de solutions pour un suivi efficace des établissements d'enseignement secondaire privés des départements de l'Atacora et de la Donga.

Ce chapitre va donc se présenter en deux (02) grandes phases décomposées la première en cinq (05) étapes et, la deuxième en quatre (04) étapes.

Phase 1: Cadre théorique et méthodologique de l'étude

1. Fixation des objectifs de l'étude par rapport aux problèmes en résolution;
2. Identification des causes et formulation des hypothèses liées aux problèmes à résoudre;

Contribution à l'amélioration du suivi des établissements privés d'enseignement secondaire général : cas des départements de l'Atacora et de la Donga

3. Construction du tableau de bord de l'étude;
4. Revue de littérature;
5. Méthodologie adoptée.

Phase 2: Diagnostic et approches de solutions.

1. Collecte et traitement des données;
2. Analyse des données et établissement du diagnostic;
3. Approches de solutions;
4. Conditions de mise en œuvre des solutions.

CHAPITRE DEUXIEME

**DU CADRE THEORIQUE DE L'ETUDE
AUX APPROCHES DE SOLUTIONS POUR
UNE AMELIORATION DU SUIVI DES
ETABLISSEMENTS PRIVES
D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE
GENERAL**

CHAPITRE DEUXIEME : DU CADRE THEORIQUE DE L'ETUDE AUX APPROCHES DE SOLUTIONS POUR L'AMELIORATION DU SUIVI DES ETABLISSEMENTS PRIVES

Dans ce chapitre, nous allons d'abord présenter le cadre théorique et méthodologique de l'étude (Section 1) et, ensuite, nous restituerons les résultats des enquêtes de vérification des hypothèses et formulerons des approches de solution pour la résolution de la problématique (Section 2).

Section1: CADRE THEORIQUE ET METHODOLOGIQUE DE L'ETUDE

Les deux grandes divisions de cette section seront consacrées à la fixation des objectifs, la revue de littérature (paragraphe 1), d'une part, la détermination de la méthodologie adoptée (paragraphe 2), d'autre part.

Paragraphe 1 : DES OBJECTIFS DE L'ETUDE A LA REVUE DE LITTERATURE

Dans ce paragraphe, nous allons fixer les objectifs de notre étude, identifier les causes plausibles des problèmes retenus et formuler des hypothèses (A), avant de procéder à la revue de littérature (B).

A. Fixation des objectifs de l'étude

La fixation des objectifs de l'étude sera faite en tenant compte du niveau des problèmes retenus. Mais avant, il nous paraît indispensable de rappeler que le problème général est le manque d'efficacité du suivi pédagogique des établissements privés d'enseignement général. Les problèmes spécifiques y afférents sont :

-non disponibilité des rapports pédagogiques au SEP;

- une faible intervention du SEP dans les établissements privés ;
- l'insuffisance quantitative et qualitative du personnel du SEP.

1- Objectif général

L'objectif général de l'étude, au regard du problème général, est de faire des propositions en vue d'améliorer l'organisation du suivi des établissements d'enseignement privés.

2- Objectifs spécifiques

Pour atteindre cet objectif général, trois(03) objectifs spécifiques sont visés. Il s'agit de, pour le problème spécifique :

N°1 : suggérer l'affectation des rapports des établissements privés au SEP (objectif spécifique n°1).

N°2 : faire des propositions en vue du renforcement des capacités d'intervention du SEP (objectif spécifique n°2).

N°3 : faire des propositions en vue de la dotation du SEP en personnel suffisant et qualifié (objectif spécifique n°3)

Après la fixation des objectifs, il y a lieu d'identifier les causes possibles pour formuler les hypothèses liées aux différents problèmes spécifiques en résolution et construire le tableau de bord de l'étude (TBE).

B- Identification des causes possibles et formulation des hypothèses liées aux problèmes en résolution et construction du tableau de bord de l'étude (TBE)

Les causes et les hypothèses sont rattachées au niveau d'analyse général et spécifique et sont donc formulées à partir du problème général et des problèmes spécifiques de même rang. Il convient de souligner que les causes présentées à ce stade de notre étude sont des causes provisoires, c'est-à-dire qu'elles sont seulement supposées comme étant à l'origine des différents problèmes identifiés. Ainsi, elles pourront être confirmées ou infirmées par les enquêtes.

1-Identification des causes et formulation des hypothèses

a) Causes et hypothèse liées au problème spécifique de la non disponibilité des rapports d'inspection pédagogique au SEP.

Pour ce problème, nous avons identifié trois (03) causes possibles à partir de nos observations. Il s'agit :

- du manque d'inspection des établissements privés;
- de la dépendance du corps de contrôle du Service de l'Orientation et de l'Innovation Pédagogique (SOIP) ;
- du manque d'interaction entre le SEP et les différents services de la direction.

Conformément à l'arrêté n° 56/MESFTP/DC/SGM/SA du 8 avril 2008, portant AOF des DDESFTP, les corps de contrôle et de suivi sont sous la tutelle du SOIP. De ce fait les rapports de leur mission ne peuvent être transmis qu'à leurs services.

Aussi avons-nous formulé l'hypothèse ainsi qu'il suit :

« La non disponibilité des rapports d'inspection est due à la tutelle du SOIP sur le corps de contrôle » (Hypothèse spécifique n°1).

b) Causes et hypothèse liées au problème spécifique de la faible intervention du SEP dans les établissements privés

Face à ce problème spécifique, nous avons identifié également trois (03) causes possibles. Il s'agit :

- du manque de ressources matérielles et financières :
- de l'insuffisance du personnel au SEP :
- du nombre croissant des établissements privés.

Le fonctionnement de toute structure administrative ou de toute institution nécessite l'existence d'un certain nombre de ressources. La trilogie : « un

homme, une mission, des moyens » accorde une place de choix au moyen car, quelque soit la bonne volonté de l'individu, l'effectivité de résultat est subordonné à la mise à disposition de moyen,

Au vue de ceci, la cause qui répond à cette réalité est celle qui fait cas des ressources matérielles et financières. Nous pouvons alors formuler notre hypothèse ainsi qu'il suit :

« La faible intervention du SEP dans les établissements privés est due au manque de ressources matérielles et financière » (Hypothèse spécifique n°2).

c) Causes et hypothèses liées au problème spécifique de l'insuffisance quantitative et qualitative du personnel

Pour ce problème spécifique, nous avons retenu trois (3) causes. Ce sont :

- le manque de recrutement du personnel administratif qualifié;
- le peu d'importance accordée aux établissements privés ;
- la mauvaise gestion du personnel.

La seconde cause relative au peu d'importance accordée aux établissements privés, nous semble contradictoire par rapport à l'existence d'une direction technique en charge des établissements privés. Mieux, le gouvernement a fait de l'éducation sa priorité et, pour rendre réelle cette volonté et face à ses capacités d'accueil limitées a libéralisé le secteur de l'éducation.

Aussi, la cause liée à la mauvaise gestion du personnel, n'est pas à prioriser si, toute la direction même connaît un problème d'insuffisance de personnel.

En conséquence, la cause liée au manque de recrutement semble la plus plausible, supposée être à la base de ce problème. L'hypothèse est formulée ainsi qu'il suit :

« L'insuffisance quantitative et qualitative du personnel du SEP est due au manque de recrutement de personnel » (Hypothèse spécifique n°3).

d) Cause et hypothèse liées au problème général

Les causes et les hypothèses spécifiques sont les manifestations des causes et hypothèses générales. Aussi, ne nous a-t-il pas été nécessaire d'identifier des causes et hypothèses distinctes pour le problème général.

2- Construction du Tableau de Bord de l'Etude

Ce tableau permet de cerner rapidement les informations sur les principaux points de réflexion, depuis l'identification des problèmes général et spécifiques jusqu'à la formulation des hypothèses de recherche. Le libellé de ce tableau se présente à la page suivante :

Contribution à l'amélioration du suivi des établissements privés d'enseignement secondaire général : cas des départements de l'Atacora et de la Donga

Tableau n °V : Tableau de bord de l'étude sur la « Contribution à l'amélioration du suivi des établissements d'enseignement secondaire général privés des Départements de l'Atacora et de la Donga »

Niveau d'analyse		Problématique	Objectifs	Causes	Hypothèses
Niveau Général		Problème général : Faible efficacité du suivi des établissements secondaires privés	Objectif général : Contribuer à l'amélioration du suivi efficace des établissements secondaires privés par le SEP		
Niveaux spécifiques	1	Problème spécifique 1 : Le SEP ne dispose pas des rapports d'inspection pédagogique	Objectif spécifique 1 : Suggérer l'affectation des rapports d'inspection des établissements privés au SEP	Cause spécifique 1 : Le corps de contrôle est sous la tutelle du SOIP	Hypothèse spécifique 1 : La tutelle du SOIP sur le corps de contrôle explique la non transmission des rapports d'inspection effectués
	2	Problème spécifique 2 : Faible intervention du SEP dans les établissements privés	Objectif spécifique 2 : Renforcer la capacité d'intervention du SEP	Cause spécifique 2 : Manque de ressources financières et matérielles	Hypothèse spécifique 3 : Le manque de ressources financières et matérielles explique la faible intervention du SEP dans les établissements
	3	Problèmespécifique3 : Insuffisance quantitative et qualitative du personnel du SEP	Objectif spécifique 3 : Envisager les conditions de dotation du SEP en ressources humaines	Cause spécifique 3 : Manque de recrutement du personnel	Hypothèse spécifique 3 : Le manque de recrutement du personnel explique l'insuffisance quantitative et qualitative du personnel du SEP

B- Revue la littérature

La revue de littérature permet dans toute recherche, de s'assurer au préalable de l'état des connaissances antérieures sur le problème en étude.

S'il est vrai que la littérature est abondante au cours de ces dernières années sur le suivi et l'évaluation des projets et programmes, nos recherches documentaires ont révélé qu'aucun travail n'a été réalisé sur le suivi des établissements d'enseignement. Néanmoins, nous ferons ressortir quelques éléments de réflexions antérieures qui s'apparentent plus ou moins à notre travail.

L'expression « établissements privés d'enseignement » dans notre travail, ne s'entend pas d'établissements dans lesquels est dispensé un enseignement propre à une personne, mais plutôt comme le définit l'article 3 du décret n°2007-279 du 16 juin 2007 relatif aux établissements privés d'enseignement : sont considérés comme établissements privés des enseignements maternel, primaire et secondaire général, les établissements du premier degré et du second degré créés, administrés et financés par des personnes physiques ou morales de droit privé dans lesquels est dispensé un enseignement collectif et théorique des connaissances générales ou particulières à au moins quinze (15) enfants, adolescents ou adultes appartenant à des familles différentes.

Avec la libéralisation du secteur de l'éducation au lendemain de la fin du régime marxiste, on a assisté à une prolifération d'établissements privés d'enseignement en l'absence de cadre légal et réglementaire.

Faisant l'historique des établissements privés d'enseignement dans un article intitulé « ***Partenariat Public-Privé*** », *JAMAL Eddine Tebàa*, administrateur directeur général de l'École Supérieure de Gestion de Casablanca, situe l'évolution du secteur privé dans sa dynamique. Pour lui, ce n'est pas l'Etat qui a été à l'origine de la création du secteur, c'est le privé qui a imposé son existence institutionnellement parlant, puisque les premiers établissements

privés ont été créés en dehors des textes réglementaires. La loi réglementant l'enseignement privé n'est venu qu'après. Il poursuit en disant que l'enseignement privé doit son émergence à des promoteurs individuels avec leurs capitaux propres qui ont eu par la suite des problèmes de trésorerie.

Cette situation est d'autant vrai que nous avons vu évoluer des établissements privés dans des constructions qui n'offrent pas les conditions ergonomiques minimales : dans de très petites salles sont installés des apprenants avec des mobiliers ne respectant pas les normes, des salles très peu éclairées, tout ceci dans un cadre où le bruit des ménages partageant le même cadre ou la même cour rend difficile l'assimilation des apprentissages. Dans ces établissements, nombreux sont les enseignants qui n'ont pas le niveau requis. Les heures d'ouverture et les calendriers scolaires tels que prévus par l'Etat n'étaient pas respectés. Devant cet état de chose, l'Etat est resté sans autorité et ceci se justifie.

En effet plusieurs facteurs expliquent cette position de l'Etat :

- les établissements publics étaient et restent en nombre insuffisant et très éloignés des populations. Pour illustrer ce que nous disons, pour l'année scolaire 2009-2010, sur une superficie de trente un mille deux cents (31200) kilomètre carrés, les départements de l'Atacora et de la Donga ne comptent que de soixante trois (63) établissements secondaires publics. Ainsi pour ceux qui tiennent à recevoir instruction, accepte ce que leur offre le privé ;
- les établissements publics ont longtemps végété dans une spirale de grèves qui n'a pas été sans conséquence fâcheuse sur les résultats de fin d'année alors qu'au même moment, les établissements privés obtenaient de bons résultats aux divers examens.

Les départements de l'Atacora et de la Donga n'ont pas connu cette prolifération d'établissements privés. D'ailleurs, ils ne comptent de nos jours que trente un (31) sur environ mille (1000) que compte le Bénin.

L'éducation étant un devoir régalien, face à ce tableau pas normal, il nous paraît impérieux que l'Etat fasse ce suivi comme cela se doit. Aussi, dans *le rapport national sur le développement de l'éducation préparé pour le BIE*, en avril 2001, monsieur Toussaint TCHITCHI écrivait : « la qualité de l'enseignement est compromise par le manque de supervision des enseignants et le suivi insuffisant des établissements ». Mais quel est le contenu du suivi ?

Selon le Fonds International de Développement Agricole (FIDA), le suivi est la collecte régulière d'information dans le but de faciliter en temps utile, la prise de décision, d'assurer la transparence et de servir de base à l'évaluation et à la capitalisation de l'expérience. C'est une fonction permanente qui recourt à la collecte méthodique de données afin de fournir aux responsables, les indicateurs sur l'état d'avancement et la progression vers les objectifs retenus (www.ifad.org).

Dans ce même ordre d'idée, le suivi, processus continu de collecte et d'analyse d'informations consiste à :

- Améliorer l'efficacité, modifier le plan d'activité ou l'affectation des ressources ;
- Clarifier les objectifs en indicateurs de performance ;
- comparer régulièrement les réalisations par rapport au plan ;
- communiquer les progrès aux responsables et les alerter sur les difficultés.

Cette activité ne semble pas possible avec les réalités que vit le SEP. Ce service connaît un manque criard de ressources matérielles, financières et humaines. Comme nous l'avons souligné plus haut, le suivi exige la présence régulière et continue du SEP dans les établissements privés. Sans aucun moyen roulant, il est

quasi impossible au personnel du service de collecter les informations. Même si nous considérons la descente sporadique des conseillers pédagogiques à cause de leur nombre limité, vingt neuf(29) pour quatre vingt quatorze(94) établissements secondaires publics et privés, le SEP ne reçoit pas les rapports pédagogiques qui doivent lui permettre d'atteindre les objectifs d'un suivi.

En effet, parlant du dispositif du suivi, NEU (2006) affirme que le suivi doit avoir un dispositif et des outils adéquats pour sa réussite. Le dispositif de suivi est un système d'information qui répond à trois types d'objectif :

- des objectifs de pilotage : ils éclairent les décisions à prendre pour la bonne marche de l'intervention et des éventuelles suites et prolongations ;
- des objectifs d'information : ils facilitent la communication au sein des projets et entre ceux-ci et leur environnement immédiat. Ils permettent de rendre compte de leur déroulement, de leur résultat et de leur impact
- des objectifs d'apprentissage : ils permettent aux différents acteurs et d'en tirer leçons.

L'atteinte de ces différents objectifs exige une forte présence de personnel qualifié, capable d'éclairer les autorités de l'éducation au plus haut niveau, des décisions à prendre pour que les établissements jouent leur rôle vis-à-vis des usagers de ce secteur et, permettre aux autorités d'améliorer leur intervention au sein de ces établissements. C'est justement ce que nous lisons dans la proposition de système de suivi évaluation dans le *Plan Décennal de Développement du Secteur de l'Éducation(PDDSE) 2006-2015*. Pour les auteurs, le suivi implique :

- la collecte systématique d'informations relatives aux résultats pédagogiques du système et son efficacité externe ;
- le traitement systématique de ces données ;
- la mise en œuvre des actions correctrices nécessaires ;

- la mise en place effective d'un pilotage par les résultats qui nécessite, outre la production de données, la disponibilité de ressources humaines aptes à le mettre en œuvre. Cela implique que les structures déconcentrées soient conséquemment organisées, de sorte que les services assument régulièrement l'ensemble des tâches de gestion courante, que les directions puissent se consacrer aux tâches stratégiques, de pilotage et de réajustement au moyen de l'exploitation des données pertinentes, que le personnel chargé des tâches stratégiques soit en nombre suffisant, de qualification convenable et périodiquement recyclé.

Retenons que le suivi doit aussi avoir des instruments de mesure qui, donne des indications utiles à la conduite : ce sont les indicateurs de suivi. A ce sujet, l'auteur de l'article « *Instructions pour l'ouverture et le suivi d'un établissement secondaire privé* », Monsieur Ferran Gilles énumère les indicateurs de suivi pédagogique, qu'il range en trois catégories :

- les indicateurs d'input que sont : le taux d'encadrement du programme, le pourcentage de directeurs d'écoles et d'enseignants impliqués dans la mise en œuvre du programme et le nombre de documents distribués ;
- les indicateurs de processus que sont : le nombre total d'heures de formation suivies par les enseignants et les élèves, les dépenses de formation effectuées, le nombre de regroupement et le nombre de visites de suivi ;
- les indicateurs d'output que sont : le nombre de directeurs d'écoles et d'enseignants ayant terminé avec succès des modules offerts, le nombre de directeurs et d'enseignants ayant réussi les évaluations des modules du programme, le nombre d'élèves inscrits et ayant réussi, le taux de réussite, le taux d'efficacité du programme et le taux d'efficience de l'établissement. <http://www.ac-nice.fr>

Mais de façon plus explicite et dans un cadre général de suivi, c'est NEU (2006) qui, revient sur les indicateurs de suivi pour dire, à quels critères ils tiennent. Ce sont :

- l'efficacité qui s'apprécie par comparaison des résultats obtenus aux résultats attendus, tant du point de vue quantitatif que qualitatif ;
- l'efficience qui établit le lien entre les moyens mis en œuvre et les résultats obtenus ;
- la pertinence qui mesure les objectifs par rapport aux priorités des bénéficiaires et des bailleurs ;
- la cohérence qui s'interroge à partir de la stratégie et des méthodes : les moyens, activités, résultats attendus vont-ils permettre d'atteindre les objectifs visés ? sont-ils cohérents les uns avec les autres (cohérence interne) ? sont-ils adaptés au contexte (cohérence externe) ?
- la viabilité ou la durabilité qui consiste à apprécier la probabilité pour que les effets positifs perdurent après l'arrêt des aides extérieures ;
- La reproductibilité qui est une extension du critère de durabilité. Ici, on s'attache lors d'une évaluation, à déterminer si une action peut être reproduite ailleurs, dans de bonnes conditions, ou si les moyens mis en œuvre pour assurer un succès sont tels qu'elle constitue nécessairement une expérience isolée et non reproductible ;
- L'impact qui est la situation issue de l'ensemble des changements significatifs et durables, positifs ou négatifs, prévus ou imprévus, dans la vie et l'environnement des personnes et des groupes, et par lesquels un lien de causalité direct ou indirect peut être établi avec l'action de développement.

La valeur d'une recherche, la qualité et la pertinence des données sont fonction de la méthodologie adoptée. La méthodologie se révèle donc une étape

importante de toute recherche. Ainsi, dans le paragraphe suivant, nous allons exposer la démarche suivie pour mener à bien notre étude.

Paragraphe 2 : METHODOLOGIE ADOPTEE

La méthodologie adoptée s'articulera autour de deux dimensions : la dimension empirique et les dimensions théoriques.

A. Dimension empirique de la méthodologie adoptée

L'approche empirique est celle qui s'appuie exclusivement sur l'observation et non sur une théorie élaborée. Dans le cas d'espèce, elle nous permettra d'indiquer la méthode d'enquête que nous entendons utiliser pour l'identification des causes réelles se trouvant à la base des problèmes en étude.

Ainsi, notre approche recouvre les étapes ci-après :

- objectifs de la collecte de données ;
- cadre de l'enquête et population ciblée ;
- nature de la collecte des données ;
- échantillonnage ;
- spécification des données à mobiliser ;
- conception des questionnaires ;
- technique de dépouillement des données ;
- outils de présentation des données.

1. Objectifs de la collecte de données

L'objectif poursuivi par notre enquête est de mobiliser les données relatives aux causes réelles qui fondent les problèmes identifiés afin de procéder à la vérification de nos hypothèses de base. Concrètement, les enquêtes nous permettront de voir si :

- la non disponibilité des rapports d'inspection pédagogique au SEP est due à la dépendance du corps de contrôle du SOIP ;
- la faible intervention du SEP dans les Etablissements privés s'explique par le manque de ressources matérielles et financières ;
- l'insuffisance qualitative et quantitative de personnel est due au manque de recrutement.

2. Cadre de l'enquête et population ciblée

Le cadre de notre étude est la Direction Départementale de l'Enseignement Secondaire, de la Formation Technique et Professionnelle de l'Atacora et de la Donga et, plus particulièrement le Service des Etablissements Privés. La population mère est composée de l'ensemble du personnel de la Direction et des Conseillers Pédagogiques.

3. Nature de la collecte de données

Afin de pouvoir vérifier les hypothèses émises, nous avons utilisé la technique du sondage comme procédé de collecte de données. Ce sondage a été réalisé au moyen d'un questionnaire. Nous avons aussi confectionné un guide d'entretien.

Le questionnaire, instrument de collecte de données s'articule autour des trois (3) problèmes spécifiques de notre étude et est adressé au personnel de la Direction et aux Conseillers Pédagogiques (CP).

Quant au guide de l'entretien que nous avons utilisé, il nous a permis de conduire les entrevues avec le collaborateur de l'Inspecteur Pédagogique Régional et les chefs de services. Ces entretiens, nous ont permis de recueillir des informations complémentaires et d'échanges sur les questions liées à l'amélioration du suivi des établissements privés.

4. Echantillonnage

Le questionnaire est administré à un échantillon de quarante (40) personnes retenues sur la population mère ci-dessus identifiée. Il comprend dix neuf (19) agents de la direction et, vingt un (21) Conseillers pédagogiques.

5. Spécification des données à mobiliser

Les données mobilisées à travers nos enquêtes concernent :

- la justification donnée par les enquêtés sur les causes des problèmes en étude ;
- les suggestions qu'ils donnent relativement aux solutions possibles.

6. Conception du questionnaire

Dans le souci d'une meilleure compréhension des questions, le questionnaire a été conçu exclusivement par rapport aux problèmes spécifiques identifiés au cours de notre étude et à la recherche d'éventuelles solutions existantes. Retenons à cet effet, que nous n'avons formulé que des questions fondamentales dont les réponses nous ont permis de vérifier les hypothèses. Il n'y a donc pas de questions de recoupement.

Ainsi, ces questions fondamentales sont libellées dans le questionnaire distribué aux enquêtés.

7. Technique de dépouillement des données

Les données recueillies à la suite de cette enquête sont dépouillées manuellement. Quant à leur traitement, nous avons eu recours à l'outil informatique : Excel. Cette approche nous a permis de mieux traiter les informations recueillies sur notre échantillon.

8. Outils de présentation des données

Les résultats obtenus sont présentés sous forme de tableaux accompagnés de graphiques.

B. Dimension théorique de la méthodologie adoptée

Il s'agit pour nous à ce niveau, de procéder aux choix théoriques liés aux différents problèmes spécifiques.

1. Choix théorique lié au problème de la non transmission des rapports d'inspection pédagogique au SEP

a. Présentation de la théorie choisie

Au cours de la revue de littérature, nous avons remarqué qu'aucune théorie n'a été développée sur les voies et moyens pour une mise à la disposition des rapports d'inspection au service en charge du suivi des établissements d'enseignement privés.

b- Seuil de décision pour la vérification de l'hypothèse n°1

Rappelons d'abord que pour ce problème, la question fondamentale qui le concerne est la question n°1 du questionnaire.

Pour la vérification de l'hypothèse liée à ce problème de la non disponibilité des rapports pédagogiques au SEP, nous avons décidé que sera retenu tout item dont le poids aurait le score le plus élevé des fréquences relatives.

2- Choix théorique lié au problème de la faible intervention du SEP dans les établissements privés

a- Présentation de la théorie retenue

Par rapport à ce second problème, la revue de littérature n'a pas, non plus permis d'identifier une théorie sur les techniques et méthodes aux fins de l'intervention accrue du SEP dans les établissements privés . Ici également, à défaut d'outil théorique d'analyse, nous fonderons notre analyse essentiellement sur les seuils de décisions.

b- Seuil de décision pour la vérification de l'hypothèse n°2

La question relative à ce problème spécifique est la question n°2 du questionnaire.

Pour la vérification de l'hypothèse liée à ce problème de la faible intervention du SEP dans les établissements privés, nous avons décidé que sera retenu tout item dont le poids aurait atteint le tiers (1/3) du total des fréquences relatives.

3- Choix théorique lié au problème de l'insuffisance quantitative et qualitative du personnel du SEP

a- Présentation de la théorie retenue

Par rapport à ce troisième problème, la revue de littérature n'a pas, non plus permis d'identifier une théorie sur les techniques et méthodes aux fins d'une présence qualitative et quantitative au niveau du SEP . Ici également, à défaut d'outil théorique d'analyse, nous fonderons notre analyse essentiellement sur les seuils de décisions.

b-Seuil de décision pour la vérification de l'hypothèse n°3

La question relative à ce problème spécifique est la question n°3 du questionnaire.

Pour la vérification de l'hypothèse liée à ce problème de l'insuffisance quantitative et qualitative du personnel du SEP, nous avons décidé que sera retenu tout item dont le poids serait le plus élevé du total des fréquences relatives.

Section 2 : DES ENQUETES DE VERIFICATION DES HYPOTHESES AUX SUGGESTIONS POUR UNE AMELIORATION DU SUIVI DES ETABLISSEMENTS PRIVES

Les enquêtes pour la vérification des hypothèses (paragraphe1), d'une part, les approches de solutions et les conditions de leur mise en œuvre (paragraphe 2), d'autre part, constituent les différentes parties de cette section.

Paragraphe 1 : ENQUETE ET VERIFICATION DES HYPOTHESES

Ce paragraphe regroupe la collecte des données, les difficultés rencontrées, les limites des données recueillies, la présentation et l'analyse des résultats et enfin la vérification des hypothèses.

A. Collecte et difficultés rencontrées

1. Présentation et réalisation des enquêtes

Il convient de rappeler que l'échantillon sur lequel se basera la mobilisation des données de l'enquête est de quarante (40) personnes sur une population mère de cinquante deux (52).

Pour l'élaboration du questionnaire, nous avons veillé à ce qu'une seule question soit posée par rapport à la justification de chaque problème spécifique et une question subsidiaire sur les approches de solutions possibles. Ce questionnaire a été administré d'abord à un groupe restreint de l'échantillon afin d'apprécier le niveau de compréhension des enquêtés et a été corrigé par la suite en fonction des observations faites.

S'agissant de la réalisation de l'enquête proprement dite, elle s'est effectuée du 22 au 29 novembre 2010 et du 30 novembre au 7 décembre 2010 pour les entretiens.

2. Difficultés rencontrées et limite des données

Dans la réalisation du présent travail, nous nous sommes confronté à des difficultés de divers ordres. Elles sont relatives :

- à la répartition géographique d'une frange de la population cible. En effet, rencontrer les conseillers pédagogiques n'a pas été chose facile. Ils habitent pour certains d'entre eux loin de notre lieu de stage. Pour le

service, parcourir les départements est chose difficile, plus difficile encore a été pour nous le déplacement vers ces Conseillers Pédagogiques ;

- à la non disponibilité de certains chefs de services qui, à cause de la surcharge des activités de la rentrée scolaire étaient peu disponibles à nous consacrer du temps pour les entretiens ;
- à la documentation. En effet très peu d'écrits sont relatifs à notre thème d'étude ;
- au temps très court du stage qui, ne nous a pas permis de cerner tous les contours de notre étude.

Néanmoins, ces difficultés n'ont pas empêché la réalisation de ce travail.

B- Présentation, analyse des résultats de l'enquête et vérification des hypothèses

1. Présentation et analyse des résultats de l'enquête

Les résultats des enquêtes réalisées seront présentés et analysés en tenant compte de chacun des problèmes spécifiques en résolution.

a) Par rapport à la non disponibilité des rapports pédagogiques au SEP

Notre préoccupation essentielle, ici, est de comprendre ce qui, fondamentalement, explique la non transmission des rapports pédagogiques faits par les Conseillers Pédagogiques au SEP.

Par rapport à cette question, les résultats obtenus se présentent ainsi qu'il suit : huit (8) personnes soit 20% ont répondu que le manque d'inspection pédagogique des établissements d'enseignement privés explique la non transmission des rapports pédagogiques au SEP ; vingt six (26) personnes soit 65% ont indexé la dépendance du corps de contrôle du SOIP comme étant la cause, alors que pour les six (6) personnes restantes soit 15%, le problème en

Contribution à l'amélioration du suivi des établissements privés d'enseignement secondaire général : cas des départements de l'Atacora et de la Donga

étude trouve son origine dans le manque d'échanges entre les différents services de la direction.

Ces résultats sont compilés dans le tableau n°VI ci-dessous.

Tableau n° VI : Point des réponses à la question n°1 du questionnaire

Modalités	Nombres d'observations	Fréquences relatives
- Manque d'inspection des établissements privés.....	8	20%
- Dépendance du corps de contrôle du SOIP	26	65%
-Manque d'échange entre les différents services	6	15%
Total	40	100%

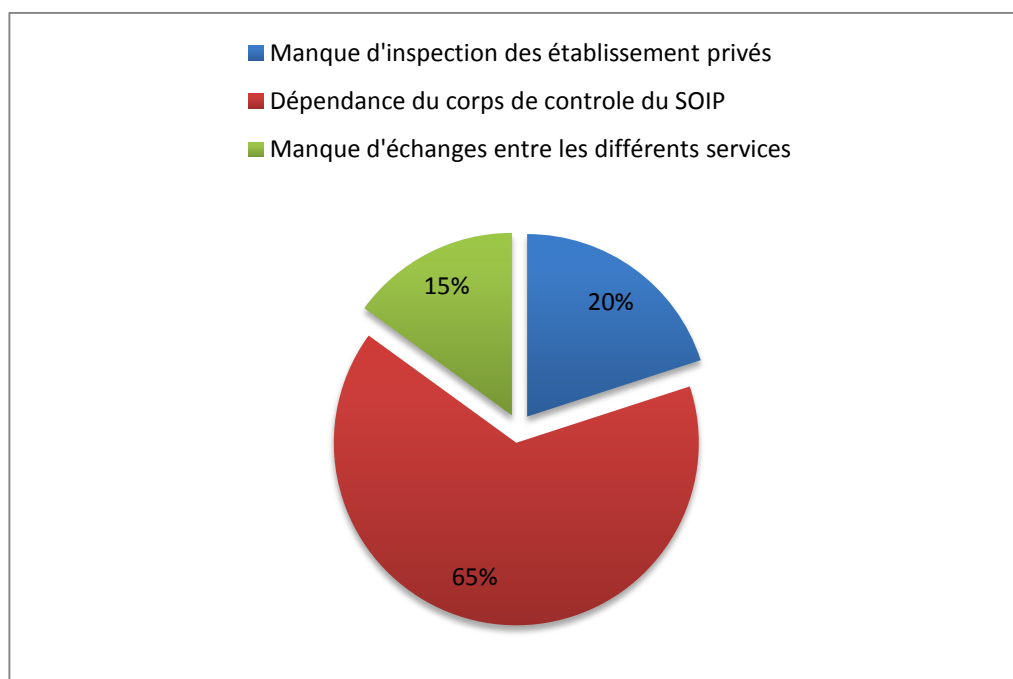
Source : Résultats des réponses à la question n°1

De l'analyse des données recueillies sur cette préoccupation, il ressort que la cause fondamentale liée au problème spécifique n°1 est due à la dépendance du corps de contrôle du SOIP qui, recueille un taux de 65%.

A l'aide d'un graphique, matérialisons ces résultats.

Contribution à l'amélioration du suivi des établissements privés d'enseignement secondaire général : cas des départements de l'Atacora et de la Donga

Graphique n°1 : Point des réponses à la question n°1 du questionnaire



Réalisé par nous même

b) Par rapport à la faible intervention du SEP dans les établissements privés

A la question de savoir ce qui expliquerait la faible intervention du SEP dans les établissements privés, les 40 personnes interrogées ont avancé diverses justifications ainsi qu'il suit : deux (2) personnes soit 5% justifient le problème en étude par la mauvaise organisation du travail au sein de la direction ; dix huit (18) enquêtés, soit 45% ont indexé l'insuffisance de personnel et pour les vingt (20) personnes restantes, soit 50%, c'est le manque de ressources matérielles et financières qui serait à la base du problème.

Ces résultats sont compilés dans le tableau n°VII ci-dessous :

Contribution à l'amélioration du suivi des établissements privés d'enseignement secondaire général : cas des départements de l'Atacora et de la Donga

Tableau n° VII : Point des réponses à la question n°2 du questionnaire

Modalités	Nombres d'observations	Fréquences relatives
- Mauvaise organisation du travail.....	2	5%
- Insuffisance du personnel du SEP	18	45%
-Manque de ressources matérielles et financières	20	50%
Total	40	100%

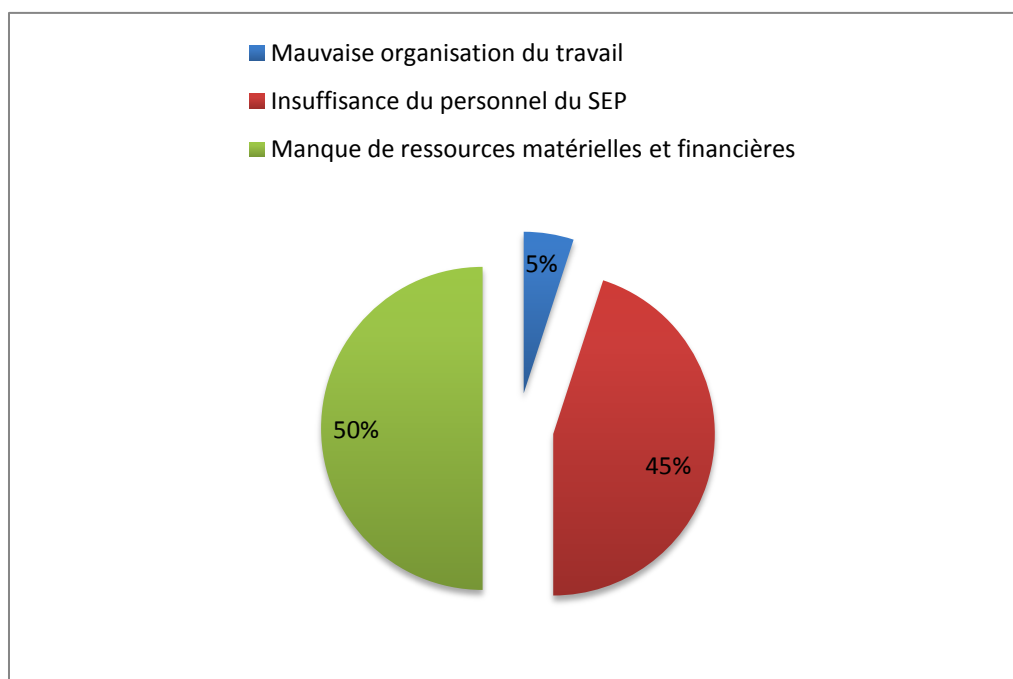
Source : Résultats des réponses à la question n°2

A l'analyse des réponses recueillies, on peut conclure que le problème spécifique n°2 est dû à la fois à l'insuffisance de personnel et au manque de ressources matérielles et financières qui, recueillent respectivement les taux de 45% et 50%.

A l'aide du graphique suivant, matérialisons les résultats du tableau.

Contribution à l'amélioration du suivi des établissements privés d'enseignement secondaire général : cas des départements de l'Atacora et de la Donga

Graphique n°2 : Point des réponses à la question n°2 du questionnaire



Réalisé par nous même

c) Par rapport à l'insuffisance quantitative et qualitative du personnel du SEP

A la question de savoir ce qui expliquerait l'insuffisance qualitative et quantitative de personnel, les 40 personnes interrogées ont répondu diversement : vingt sept (27) personnes soit 67,50% attribuent la cause du problème en étude au manque de recrutement de personnel qualifié et en nombre suffisant ;pour cinq (5) interrogées soit 12,5%, la cause est relative au peu d'importance accordée aux établissements privés et, la mauvaise gestion du personnel est la cause du problème pour les huit (8) personnes restantes soit 20%.

Ces résultats sont compilés dans le tableau n°VIII ci-dessous :

Contribution à l'amélioration du suivi des établissements privés d'enseignement secondaire général : cas des départements de l'Atacora et de la Donga

Tableau n°VIII : Point des réponses à la question n°3 du questionnaire

Modalités	Nombres d'observations	Fréquences relatives
- Manque de recrutement de personnel suffisant et qualifié.....	27	67,5%
- Peu d'importance accordée aux établissements privés.....	5	12,5%
-Mauvaise gestion du personnel.....	8	20%
Total	40	100%

Source : Résultats des réponses à la question n°3

A l'analyse des réponses recueillies, on peut conclure qu'au problème spécifique n°3, de l'insuffisance quantitative et qualitative du personnel, c'est le manque de recrutement qui recueille le taux de 67,5%.

Le graphique n°3 nous permet de matérialiser les résultats du tableau ci-dessus.

Graphique n°3 : Point des réponses à la question n°3 du questionnaire



Réalisé par nous même

2-Vérification des hypothèses

La vérification consiste à confronter ou à apprécier le degré de validation des hypothèses à partir de l'analyse des données d'enquêtes en vue d'établir le diagnostic. Ainsi, nous avons procédé hypothèse par hypothèse pour y parvenir.

a. Degré de vérification de l'hypothèse n°1

Pour éradiquer la cause se trouvant à la base du problème de la non transmission des rapports pédagogiques au SEP, nous avons fixé comme seuil de décision que tout item qui aura le poids le plus élevé des fréquences relatives des opinions sera maintenu.

Les données quantitatives qui ont servi de base à notre analyse ont révélé que le problème spécifique serait dû :

Contribution à l'amélioration du suivi des établissements privés d'enseignement secondaire général : cas des départements de l'Atacora et de la Donga

- au manque d'inspection des établissements privés 25% ;
- à la dépendance du corps de contrôle du SOIP 65% ;
- manque d'échanges entre les différents services 15%.

De ce qui précède, il ressort que l'item de la dépendance du corps de contrôle du SOIP a le score le plus élevé : 65%. Il s'en suit que l'hypothèse n°1 selon laquelle la non transmission des rapports pédagogiques est due à la dépendance du corps de contrôle du SOIP se trouve vérifiée

b. Degré de vérification de l'hypothèse n°2

Pour éradiquer la ou les causes se trouvant à la base du problème de la faible intervention du SEP dans les établissements privés, nous avons fixé comme seuil de décision que tout item qui aura un poids supérieur ou égal au tiers (1/3) du total des fréquences relatives des opinions, soit au moins 33,33% sera maintenu. Ainsi, il ressort que globalement les causes par importance numérique se présentent comme suit :

- manque de ressources matérielles et financières du SEP 50% ;
- insuffisance du personnel 45% ;
- mauvaise organisation du travail 5%.

Au vue de ces données et par rapport à notre seuil de décision, l'hypothèse n° 2 selon laquelle la faible intervention du SEP dans les établissements privé est due au manque de ressources matérielles et financières se trouve partiellement vérifiée du fait qu'en plus de la cause supposée, une autre cause justifie le problème en étude.

c. Degré de vérification de l'hypothèse n°3

Pour éradiquer la cause se trouvant à la base du problème de l'insuffisance quantitative et qualitative de personnel du SEP, nous avons fixé comme seuil de décision que tout item qui aura le poids le plus élevé des fréquences relatives des opinions sera maintenu.

Les données quantitatives qui ont servi de base à notre analyse ont révélé que le problème spécifique serait dû :

- au manque de recrutement de personnel suffisant et qualifié 67,5% ;
- au peu d'importance accordée aux établissements privés 12,5% ;
- à la mauvaise gestion du personnel 20%.

De ce qui précède, il ressort que l'item du manque de recrutement de personnel suffisant et qualifié a le score le plus élevé : 67,5%. Il s'en suit que l'hypothèse n°3 selon laquelle l'insuffisance quantitative et qualitative de personnel est due au manque de recrutement de personnel se trouve vérifiée.

2- Etablissement du diagnostic

a- Elément de synthèse du diagnostic lié au problème spécifique n°1

La vérification de l'hypothèse n°1 nous permet de retenir définitivement que la non transmission des rapports pédagogiques au SEP est due à la dépendance du corps de contrôle du SOIP.

b- Elément de synthèse du diagnostic lié au problème spécifique n°2

La vérification partielle de l'hypothèse n°2 nous permet de retenir définitivement que la faible intervention du SEP dans les établissements privés est due à la fois à l'insuffisance du personnel chargé du suivi et au manque de ressources matérielles et financières.

c- Elément de synthèse du diagnostic lié au problème spécifique n°3

Les résultats issus de l'enquête montrent que l'hypothèse n°3 est parfaitement vérifiée et nous autorisent donc à conclure que l'insuffisance quantitative et qualitative de personnel est due au manque de recrutement de personnel suffisant et qualifié

Une fois, les causes réelles se trouvant à la base des problèmes spécifiques connues et le diagnostic établi, il nous faut à présent proposer les conditions d'éradication de ces causes afin d'aboutir à notre objectif général.

Paragraphe 2 : APPROCHES DE SOLUTION ET CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

Rappelons ici que notre objectif général est de faire des propositions en vue d'améliorer l'organisation du suivi des établissements privés.

Pour ce faire, nous avons retenu des objectifs spécifiques liés aux problèmes pour lesquels, les causes supposées retenues nous ont conduit à formuler des hypothèses.

La vérification de ces hypothèses à travers l'analyse des données recueillies sur le terrain nous a permis de retenir des éléments de diagnostic. A partir de ces éléments, nous pourrions proposer des approches de solutions et fixer les conditions de mise en œuvre pour une amélioration du suivi des établissements privés dans les départements de l'Atacora et de la Donga.

A. Approches de solution

Apporter solution à un problème, c'est suggérer les conditions objectives d'éradication des causes réelles se trouvant à la base de ce problème sans perdre de vue les objectifs retenus. Il s'agit en fait, de renforcer les forces et d'enrayer les faiblesses. Dans cette optique, nous proposerons les solutions qui permettront l'éradication des différentes causes à la base de chaque problème spécifique et par ricochet, conduiront à la résolution dudit problème.

1) Approches de solution au problème de la non disponibilité des rapports pédagogiques au SEP

A la base de ce problème, nous avons retenu une (1) cause : la dépendance du corps de contrôle du Service de l'Orientation et de l'Innovation Pédagogique.

Les solutions préconisées doivent permettre au SEP de disposer des rapports d'inspection pédagogique des établissements à sa charge. La résolution de ce

problème passe par l'affectation des rapports d'inspection au service en charge des établissements privés. Il faut alors :

- prendre une note de service qui affecte une copie du rapport d'inspection au SEP
- formaliser la collaboration entre les différents services de la direction.

2) Approches de solution au problème de la faible intervention du SEP dans les établissements privés

A ce problème spécifique deux (2) causes ont été retenues. Il s'agit :

- du manque de ressources matérielles et financières ;
- de l'insuffisance du personnel.

Le Service des Etablissements Privés a besoin pour son bon fonctionnement régulier du personnel en nombre suffisant et qualifié et de ressources matérielles. A cet effet, il faut mettre à la disposition du SEP, les moyens lui permettant de fonctionner comme il se doit.

3) Approche de solution au problème de l'insuffisance quantitative et qualitative de personnel au SEP

La cause liée à ce problème est le manque de recrutement de personnel administratif en nombre suffisant et qualifié.

Les solutions préconisées passent par le recrutement du personnel en nombre suffisant et qualifié au profit du service. Le service animé aujourd'hui par un seul agent a besoin d'être renforcé pour jouer efficacement le rôle à lui dévolu.

B- Conditions de mise en œuvre des solutions proposées.

Les solutions proposées ne peuvent être réalisées sans une participation effective de tous les acteurs de l'éducation.

1- A l'endroit des autorités du MESFTP

- Susciter en collaboration avec son homologue de la Fonction Publique le recrutement de personnel en nombre suffisant et qualifié. Dans cette optique, le ministère en charge de l'éducation doit exprimer ses besoins en ressources humaines. En outre il doit renforcer la capacité du personnel existant qui est composé en majorité d'enseignants par la mise en place des programmes de formation.
- Doter le SEP de moyens matériels et financiers afin de lui permettre de prendre les initiatives et avoir un fonctionnement à la base.

2- A l'endroit de la DDESFTP/A-D

Associer le SEP aux activités du SOIP, afin de lui permettre un suivi pédagogique régulier des établissements privés. Ceci lui permettra d'avoir un regard constant sur les activités qui s'y déroulent.

CONCLUSION

CONCLUSION :

Le secteur privé étant appelé à contribuer de façon importante au développement éducatif du Bénin, il urge que le suivi de ce secteur entre plus dans les préoccupations des autorités en charge de l'enseignement secondaire général et que, celles-ci s'organisent pour rendre effectif l'encadrement et le contrôle des établissements d'enseignement secondaire général privés. Malheureusement, à travers notre étude, certaines imperfections entravent l'atteinte de ce défi au niveau des directions déconcentrées du Ministère. Nous pouvons citer entre autres, la non transmission des rapports d'inspection pédagogique au Services des Etablissements Privés, la faible intervention de ce service au sein des établissements et l'insuffisance qualitative et quantitative de son personnel.

Une disposition règlementaire doit permettre au SEP de disposer des rapports d'inspections de ses établissements. Aussi, le SEP doit être doté de ressources financières, matérielles et humaines afin de lui permettre d'être à la hauteur de la mission. Toutes ces dispositions interpellent aussi bien les autorités du Ministère que celles de la Direction.

Dans la perspective de faire de l'éducation un réel outil de développement en partenariat avec le privé, il nous parait utile que des études ultérieures se penchent sur l'évaluation des établissements privés.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES

1. DIBY, C. K. (2007) : « **Management des services publics en Afrique** », Hachette Livre international, 2^e édition, 171p.
2. FINO, D. et al, (1996) : « **Le système de Programmation-Suivi-Evaluation (PSE) dans une démarche d'appui institutionnel** », IUED, Genève 21,77p.
3. HELLRIEGEL, D. et al, (2004) : « **Management des organisations** », Paris/Bruxelles, Nouveaux Horizons De Boeck, 1^{ère} édition, 693p.
4. MACAIRE, F.(1998), « **Notre beau métier** », Les classiques africains, n° 801,448p.
5. NEKPO F. C.(1998) : « **Education et Culture** »,Tome 1,CNMPS,230P.

RAPPORTS

1. DDEPS ATACORA-DONGA,(2001) « **Diagnostic de l'Education dans l'Atacora et la Donga** », 27p.
2. INFRE, (2001), « **Rapport national sur le développement de l'éducation préparé pour le BIE** », 95p.
3. Jammal Eddine Tebbàa, « **Pour un partenariat public-privé** ».
4. MEMP, (2008) : « **Ecole de Qualité Fondamentale** », 56p
5. Ministères en charge de l'Education,(2007), « **Plan Décennal de Développement du secteur de l'Education 2006-2015** »,Tome 1-Tome 2, Cotonou ,Décembre 2007, 318p.
6. Ministères en charge de l'Education,(2007), « **Eléments de synthèse de l'étude : le système béninois ; Performance et espaces d'amélioration pour la politique éducative** », 6p.
7. Opérations, Aide et Action Internationale Programme Bénin, (2007), « **Partenariat Etat/PTF et secteur privé dans l'éducation : Expériences de quelques pays et perspectives pour le Bénin.**

CAHIER DE RECHERCHE

- NEU, D. (2006) : « **Des outils pour programmer, suivre, évaluer et présenter ses projets** », Aujourd'hui, n° 47, groupe de recherche et d'échanges technologiques.
-
- Réalisé et soutenu par : Ludovic Modeste YABI AMOS

MEMOIRES

1. ADEGBOLA, E. (2008), « **Contribution à l'amélioration de l'enseignement maternel dans les zones rurales des départements de l'Ouémé et du Plateau** », UAC, ENAM, 76p.
2. AGOSSOU, C. (2008), « **Contribution à un meilleur fonctionnement du comité national de suivi de l'exécution des projets et programmes du secteur santé** », UAC, ENAM, 82p.

TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES

1. Loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin.
2. Loi n° 2003-17 du 11 novembre 2003 portant Orientation de l'Education Nationale en République du Bénin.
3. Décret n° 2007-279 du 16 juin 2007 fixant les conditions générales de création ou d'ouverture, d'extension, de scission, de gémination, de transfert, de fermeture, de changement de dénomination et de fonctionnement des établissements privés des enseignements maternel, primaire et secondaire général.
4. Décret n° 2007-441 du 2 octobre 2007 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Enseignement Secondaire, de la Formation Technique et Professionnelle.
5. Arrêté n°56/MESFTP/DC/SGM/SA du 4 avril 2008 portant attributions, organisation et fonctionnement des Directions Départementales de l'Enseignement Secondaire et de la Formation Technique et Professionnelle.

RESSOURCES INTERNET

1. www.ifad.org
2. www.crepuq.qc.ca/article.phb3

<http://www.ac-nice.fr>, rubriques « enseignement privé »

ANNEXES

Annexe 1 : Questionnaire

Dans le cadre de la réalisation de notre mémoire de fin de formation au cycle II de l'Ecole Nationale d'Administration et de magistrature (ENAM), nous menons une étude sur la contribution à l'amélioration du suivi des établissements d'enseignement secondaire général privés dans les départements de l'Atacora et de la Donga.

Nous vous prions de bien vouloir apporter votre contribution à ce travail en remplissant dans l'anonymat et en toute sincérité ce questionnaire. Cochez la case correspondante :

1- Les rapports d'inspection pédagogique ne sont pas transmis au SEP à cause :

- Le corps de contrôle dépend des SOIP.
- Les établissements privés ne reçoivent pas d'inspection.
- Les services de la direction n'échangent pas entre eux.

Que proposez-vous pour la résolution de ce problème

.....
.....

2- L'intervention du SEP est très faible dans les établissements parce que :

- Le SEP manque de moyens financiers et matériels.
- Le personnel du SEP est insuffisant.
- La mauvaise organisation de la direction.

Proposez des solutions pour accroître l'intervention du SEP dans les établissements privés.

.....
.....
.....

3- Quelle est la cause de l'insuffisance de personnel au SEP.

- Manque de recrutement du personnel.
- Peu d'importance accordés aux établissements.
- Mauvaise gestion du personnel.

Annexe 2 : Guide d'entretien.

Dans le cadre de la réalisation de notre formation, nous menons une étude sur la contribution à l'amélioration du suivi des établissements d'enseignement secondaire général privé des départements de l'Atacora et de la Donga.

Nous vous prions de nous accorder un peu de votre temps pour répondre à certaines de nos préoccupations.

1- Pensez vous que les établissements secondaires privés contribuent à l'atteinte de la politique du gouvernement en matière d'éducation.

.....
Le partenariat privé-public se porte-t-il bien?

.....
Les établissements secondaires privés sont-ils suivis efficacement ?

.....
Les conseillers pédagogiques au retour des inspections de classe ne transmettent pas les rapports au SEP.

Qu'est-ce qui justifie cette situation ?
.....

Que proposez-vous pour remédier à ce problème ?
.....

2- Le suivi est une opération régulière et permanente qui nécessite une descente fréquente du SEP.

Selon vous qu'est-ce qui empêche le SEP de descendre sur le terrain comme il se doit ?

.....
.....
Quelle(s) solution(s) proposez-vous pour éradiquer les causes de ce problème ?

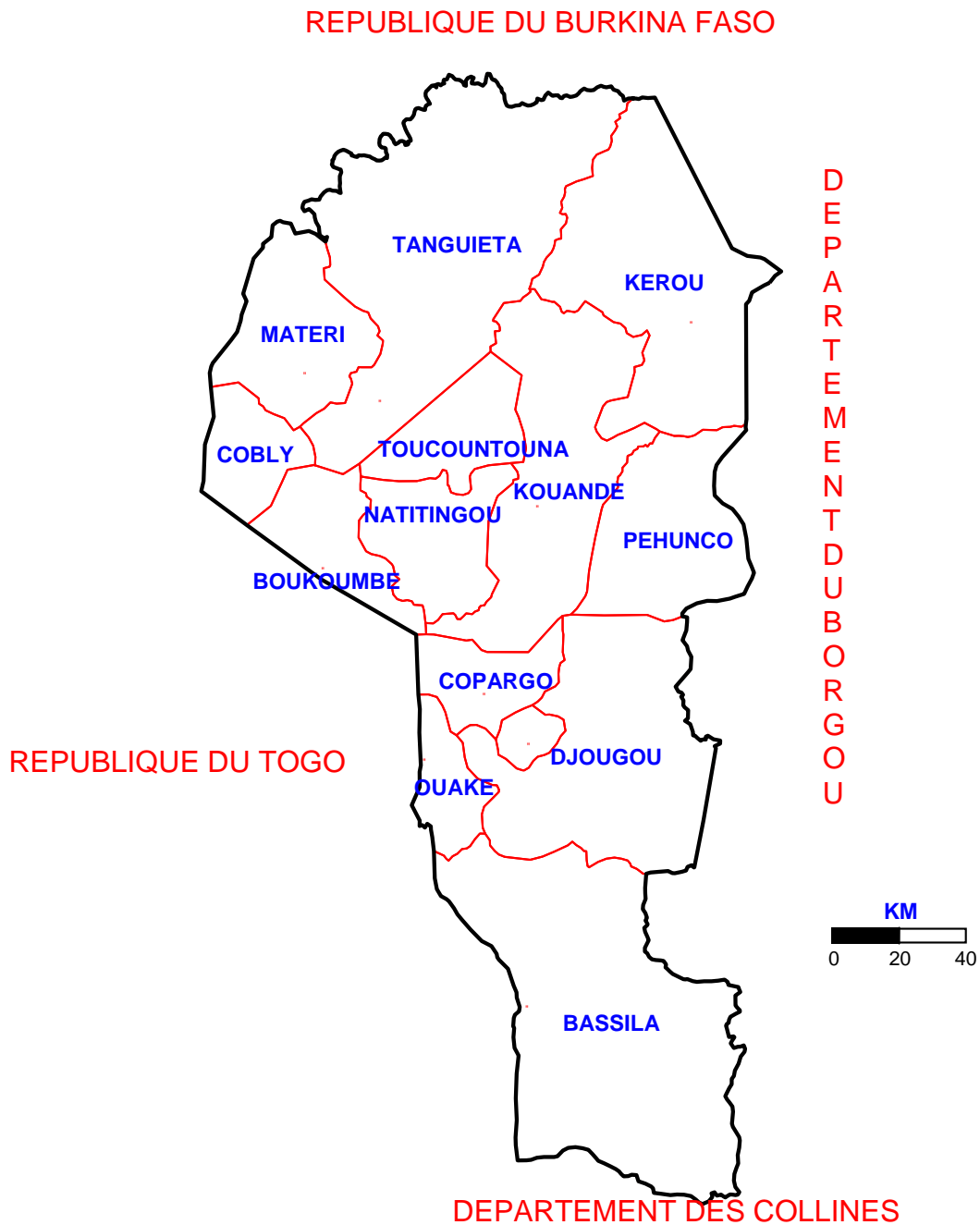
.....
.....
Décelez-vous autre difficulté qui rend inefficace le suivi tel qu'il est fait actuellement ?

.....

Annexe n°3

I PRESENTATION DES DEPARTEMENTS DE L'ATACORA ET DE LA DONGA

Carte administrative



Source : IGN NATITINGOU

Annexe n°4 : Liste des établissements secondaires d'enseignement privés des départements de l'Atacora et de la Donga

N°	Communes	Etablissements
1	Natitingou	Cours secondaire Saint Augustin
2	Natitingou	Collège de Sion
3	Natitingou	Collège CHAMINADE
4	Natitingou	Collège Sainte Thérèse
5	Natitingou	Collège les Elites
6	Natitingou	Collège la Colombe
7	Natitingou	Collège Enfants Adolescents épanouis
8	Natitingou	Collège OMAR MOCKTAR
9	Natitingou	Séminaire Saint Pierre
10	Natitingou	Collège Saint Antoine
11	Tanguiéta	Cours secondaire Père CHAZAL
12	Tanguiéta	Collège le Progrès
13	Tanguiéta	Collège YAMMA WONTA
14	Tanguiéta	Collège WANGARI MANTHAI
15	Djougou	Collège CERCO
16	Djougou	Cours secondaire Jean-Paul2
17	Djougou	Cité d'excellence ANFANI
18	Djougou	HANDORIA
19	Djougou	ARROUYA
20	Djougou	Collège ATABA
21	Djougou	Cours secondaire la Puissance Donga
22	Bassila	Collège JENNIFER NICHOLAS
23	Bassila	Cours secondaire AS-SALAM
24	Bassila	Collège Cerco de

		Bjguina
25	Kèrou	Collège Yako yeere
26	Kèrou	Collège Mgr Lucien CHAMBENY
27	Péhunco	Collège BETHEL
28	Boukombé	Collège Marie Immaculée
29	Ouaké	Collège la Compétence
30	Kouandé	Collège Carrefour du Savoir
31	Copargo	Collège Savants d'Afrique

TABLE DES MATIERES

IDENTIFICATION DU JURY	i
DECLARATION D'ENGAGEMENT	ii
DEDICACE	iii
REMERCIEMENTS	iv
LISTE DES SIGLES	v
LISTE DES TABLEAUX	vi
LISTE DES GRAPHIQUES	vii
GLOSSAIRE DE L'ETUDE	viii
RESUME	ix
SOMMAIRE	xi
INTRODUCTION GENERALE	1
CHAPITRE PREMIER : DU CADRE INSTITUTIONNEL ET PHYSIQUE DE L'ETUDE A LA PROBLEMATIQUE DE L'AMELIORATION DU SUIVI DES ETABLISSEMENTS PRIVES DE L'ATACORA ET DE LA DONGA	4
<i>Section 1 : Cadre institutionnel de l'étude et restitution des observations de stage</i>	5
<i>Paragraphe 1 : Présentation de la DDESFTP/A-D</i>	5
<i>A-Présentation physique de la DDESFTP/A-D</i>	5
<i>1. Présentation du MESFTP</i>	6
<i>2. Présentation de la DDESFTP/A-D</i>	6
<i>B-Attributions et organes de fonctionnements de la direction</i>	8
<i>1. Attributions de la DDESFTP/A-D</i>	9
<i>2. Organes de fonctionnement</i>	10
<i>a. L'organe de décision</i>	10
<i>b. L'organe de concertation</i>	11

<i>Paragraphe 2 : Restitution des observations de stage : état des lieux</i>	11
<i>A. Observations générales et spécifiques</i>	12
<i>1. Observations générales</i>	12
<i>a- De l'organisation</i>	12
<i>b -Du fonctionnement</i>	13
<i>2. Observations spécifiques</i>	15
<i>B-Inventaire de l'état des lieux</i>	23
<i>1. Inventaire des forces</i>	23
<i>2. Inventaire des faiblesses</i>	23
<i>Section 2 : Ciblage de la problématique</i>	24
<i>Paragraphe 1 : Choix de la problématique et justification du sujet</i>	24
<i>A-Regroupement des problèmes par centre d'intérêt</i>	24
<i>B-Choix et justification</i>	26
<i>1. Choix de la problématique</i>	26
<i>2. Justification du sujet</i>	27
<i>Paragraphe 2 : Spécification et détermination de la vision globale de résolution de la problématique</i>	28
<i>A. Spécification de la problématique</i>	28
<i>B. Vision globale de résolution de la problématique</i>	29
CHAPITRE DEUXIEME : DU CADRE THEORIQUE DE L'ETUDE AUX APPROCHES DE SOLUTIONS POUR L'AMELIORATION SUIVI DES ETABLISSEMENTS PRIVES D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE	32
<i>Section 1 : Cadre théorique et méthodologique de l'étude</i>	33
<i>Paragraphe 1 : Des objectifs de l'étude à la revue de littérature</i>	33
<i>A. Fixation des objectifs</i>	33
<i>1. Objectif général</i>	34
<i>2. Objectifs spécifiques</i>	34

<i>B. Identification des causes possibles et formulation des hypothèses</i>	
<i>construction du tableau de bord de l'étude (TBE)</i>	34
<i>1. Identifications des causes et formulation des hypothèses</i>	35
<i>a. Causes et hypothèses liées au problème n°1</i>	35
<i>b. Causes et hypothèses liées au problème n°2</i>	35
<i>c. Causes et hypothèses liées au problème n°3</i>	36
<i>2. Construction du tableau de bord</i>	37
<i>C-Revue de littérature</i>	39
<i>Paragraphe 2 : Méthodologie adoptée</i>	45
<i>A-Dimension empirique de la méthodologie adoptée</i>	45
<i>1- Objectifs de la collecte des données</i>	45
<i>2- Cadre de l'enquête et population ciblée</i>	46
<i>3- Nature de la collecte des données</i>	46
<i>4- Echantillonnage</i>	46
<i>5- Spécification des données à mobiliser</i>	46
<i>6- Conception du questionnaire</i>	47
<i>7- Technique de dépouillement</i>	47
<i>8- Outils de présentation des données</i>	47
<i>B-Dimension théorique de la méthodologie adoptée</i>	47
<i>1- Choix théorique lié au problème n°1</i>	47
<i>a – Présentation de la théorie choisie</i>	47
<i>b – Seuil de décision pour la vérification de l'hypothèse</i>	48
<i>2- Choix théorique lié au problème n°2</i>	48
<i>a – Présentation de la théorie choisie</i>	48
<i>b – Seuil de décision pour la vérification de l'hypothèse</i>	48
<i>3 - Choix théorique lié au problème n°3</i>	49
<i>a – Présentation de la théorie choisie</i>	49
<i>b – Seuil de décision pour la vérification de l'hypothèse</i>	49
<i>Section 2 : Des enquêtes de vérification des hypothèses aux suggestions pour</i>	
<i>une amélioration du suivi des établissements privés</i>	50
<i>Paragraphe 1 : enquête et vérification des hypothèses</i>	50
<i>A. Collecte et difficultés rencontrées</i>	50

1. Présentation et réalisation des données	50
2. Difficultés rencontrées	51
B. Présentation et analyse des résultats de l'enquête et vérification des hypothèses	51
1. Présentation et analyse des résultats	51
a – Par rapport au problème n°1	51
b- Par rapport au problème n°2	53
c. Par rapport au problème n°3	55
2. Vérification des hypothèses	57
a. Degré de vérification de l'hypothèse n°1	57
b. Degré de vérification de l'hypothèse n°2	58
c. Degré de vérification de l'hypothèse n°3	58
3. Etablissement du diagnostic	59
a. Elément de synthèse du diagnostic lié au problème n°1	59
b. Elément de synthèse du diagnostic lié au problème n°2	59
c. Elément de synthèse du diagnostic lié au problème n°1	59
Paragraphe 2 : Approches de solutions et conditions de mise en œuvre	60
A. Approches de solutions	60
1. Approche de solution au problème n°1	60
2. Approche de solution au problème n°2	61
3. Approche de solution au problème n°3	61
B – conditions de mise en œuvre	61
1- A l'endroit des autorités du MESFTP	61
2- A l'endroit des autorités de la DDESFTP/A-D	61
CONCLUSION GENERALE	63
BIBLIOGRAPHIE	65

ANNEXES

TABLE DES MATIERES